



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale des Opérations et de l'Inclusion Financière

Direction de l'Inclusion Financière

DIF0041J20

PROGRAMME REGIONAL D'EDUCATION FINANCIERE DANS L'UEMOA

2 mars 2020



SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES.....	3
RESUME.....	4
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ELABORATION D'UN PROGRAMME D'EDUCATION FINANCIERE DANS L'UEMOA	5
II. ETAT DES LIEUX DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE.....	5
III. PRINCIPAUX GROUPES CIBLES ET DEFIS DU PROGRAMME	7
3.1. Principaux groupes cibles du Programme	7
3.2. Défis de l'éducation financière dans l'UEMOA	8
IV. CONTENU DU PROGRAMME REGIONAL D'EDUCATION FINANCIERE	9
4.1. Clarification conceptuelle	9
4.2. Principales étapes de l'élaboration du Programme	10
4.3 Principes directeurs du Programme.....	10
4.4. Objectifs	11
4.5. Composantes du Programme	11
4.6. Budget du Programme régional et modalités opérationnelles de financement	19
4.7. Durée du Programme régional	19
V. STRATEGIE DE DEPLOIEMENT	19
5.1. Approche par la formation	19
5.2. Approche par la communication	22
VI. PARTENARIATS STRATÉGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE	24
6.1. Partenariats techniques et financiers au niveau régional	24
6.2. Partenariats techniques et financiers au niveau des Etats	24
6.3 Développement de l'expertise locale	24
VII. DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	25
7.1. Direction en charge de l'Inclusion Financière	25
7.2. Comités Nationaux de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO) de la Stratégie régionale	25
7.3. Groupes de travail en éducation financière	25
VIII DISPOSITIF DE SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME	28
8.1. Organes de suivi	28
8.2. Indicateurs de performance.....	28
8.3. Rôles et responsabilités des acteurs	30
8.4. Risques majeurs du Programme	31
ANNEXES.....	32

LISTE DES ACRONYMES

AFI	: Alliance pour l'Inclusion Financière
APBEF	: Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
APSPD	: Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGAP	: Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres
CESAG	: Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion
CNSMO	: Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre
COFEB	: Centre Ouest Africain d'Etudes Bancaires
COGES	: Comité de Gestion des Etablissements Scolaires
CPA/SFD	: Centre de Promotion et d'Appui des Systèmes Financiers Décentralisés
CRP	: Comité Régional de Pilotage
CTS	: Comité Technique de Suivi
EME	: Etablissement de Monnaie Electronique
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OQSF	: Observatoire de la Qualité des Services Financiers
PEF	: Programme d'Education Financière
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNEF	: Programme National d'Education Financière
SFD	: Système Financier Décentralisé
SPIEF	: Service de la Promotion de l'Inclusion et de l'Education Financière
SRIF	: Stratégie régionale d'inclusion financière
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGC	: Unité de Gestion et de Coordination de la SRIF
PTPE	: Petites et Très Petites Entreprises

RESUME

L'éducation financière des pays apparaît, aujourd'hui, comme l'un des piliers essentiels de développement de l'inclusion financière dans le monde. C'est pourquoi les Autorités de l'UEMOA l'ont érigé au rang de leur priorité. Cette volonté transparaît dans la Stratégie régionale d'inclusion financière, dont le plan d'action prévoit, en son axe n°4 intitulé « Renforcer l'éducation financière et la protection du client des services financiers », l'élaboration d'un Programme régional d'éducation financière dans l'UEMOA. A travers ce Programme, la BCEAO veut se donner les moyens d'atteindre l'objectif, clairement défini dans la stratégie régionale, d'inclure financièrement 75% de la population adulte dans l'UEMOA. L'implication de la Banque Centrale dans l'éducation financière a également pour objectif de mieux faire comprendre aux populations de l'UEMOA ciblées, notamment les enfants et les jeunes en milieu scolaire, les jeunes hors de l'école, les femmes, les salariés des secteurs public et privé, les personnes âgées, les populations rurales et les petites et moyennes entreprises, les dispositions prises pour assurer leur protection contre les risques induits par l'utilisation des services financiers.

Ainsi, l'objectif général du Programme régional est de donner aux populations de l'Union les connaissances requises en matière financière, afin de leur permettre de faire des choix éclairés et de prendre des décisions averties en toute connaissance de cause.

Le présent document est une feuille de route, qui vise à servir de cadre de référence pour les Etats membres de l'Union, dans la mise en place de leur programme national d'éducation financière, et à arrêter les priorités au plan régional, au cours des cinq (5) prochaines années, soit sur la période 2019-2023.

Dans le processus de son élaboration, la BCEAO a adopté une démarche participative, qui a conduit à un état des lieux de l'éducation financière dans l'UEMOA. Cet exercice a révélé que malgré les actions entreprises par les Etats pour renforcer l'éducation financière des populations, des défis subsistent et portent notamment sur : (i) le développement des compétences financières des enfants et des jeunes, dès leur plus jeune âge, (ii) le renforcement des capacités des groupes cibles de la Stratégie régionale d'inclusion financière sur les bonnes pratiques en matière de finance responsable, (iii) le recours à la technologie pour l'élargissement des actions d'éducation financière.

Ces défis ont conduit à l'identification des trois (3) composantes, qui constituent les principaux axes du Programme régional d'éducation financière. Il s'agit (i) de la formation en éducation financière des écoliers, des élèves et des étudiants, (ii) du renforcement des connaissances en éducation financière des populations en dehors de l'école et (iii) du renforcement des compétences financières des petites et très petites entreprises.

Afin de veiller à la mise en œuvre efficace des actions retenues, un plan d'action, assorti de plusieurs indicateurs de mesure et de cibles à atteindre a été élaboré. Par ailleurs, un budget de 1,610 milliards de FCFA a été élaboré, avec une contribution financière de la BCEAO estimée à 510 milliards de FCFA.

Un dispositif institutionnel de suivi à deux niveaux, à savoir régional et national a été mis en place. Enfin, un cadre de suivi-évaluation a été proposé pour mesurer les progrès vers l'atteinte des objectifs.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ELABORATION D'UN PROGRAMME D'EDUCATION FINANCIERE DANS L'UEMOA

L'éducation financière est de nos jours, devenue un enjeu mondial des politiques sociales de développement, aussi bien dans les pays en développement ou émergents que dans les économies avancées. De ce fait, elle constitue un axe particulièrement innovant de l'intervention sociale des Etats.

Le mouvement global en faveur de l'éducation financière a été porté par des institutions internationales, au premier rang desquelles l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), qui a mené une série d'initiatives, au cours de la décennie 2000, notamment la publication de principes et de bonnes pratiques en faveur du développement de l'éducation financière. Ces principes sont destinés à encourager les entreprises de services financiers ainsi que les organisations sociales, notamment les associations des consommateurs, à redoubler d'efforts pour éduquer les citoyens dans ce domaine.

Dans le sillage des recommandations de l'OCDE, environ une cinquantaine de pays disposent désormais d'un programme d'éducation financière. A fin 2015, onze (11) pays ont révisé leur stratégie nationale d'éducation financière ou sont en train de la mettre en œuvre. Vingt-trois (23) autres sont en phase de déploiement de leur première stratégie nationale, vingt-cinq (25) sont dans le processus d'élaboration de la leur et cinq (5) ont planifié de le faire.

Dans l'UEMOA, la question de l'éducation financière est d'autant plus cruciale que plus des 2/3 de la population vivent en milieu rural et près de 45% des adultes (population âgée de 15 ans et plus) ne sont pas alphabétisés. C'est pourquoi les Autorités de l'Union ont fait de cette problématique, un des piliers essentiels de développement de l'inclusion financière. Cette volonté transparaît à travers la Stratégie régionale d'inclusion financière, dont le plan d'action prévoit, en son axe n°4 intitulé « *Renforcer l'éducation financière et la protection du client des services financiers* », l'élaboration d'un Programme régional d'éducation financière. A travers ce Programme, la BCEAO veut se donner les moyens d'atteindre l'objectif, clairement défini dans la stratégie régionale, d'inclure financièrement 75% de la population adulte dans l'UEMOA. L'implication de la Banque Centrale dans l'éducation financière a également pour objectif de faire mieux comprendre aux usagers des services financiers, les dispositions prises pour assurer leur protection contre les risques induits par l'utilisation des services financiers.

Le présent document s'inscrit donc dans cette perspective. Il vise à doter l'Union d'un programme régional d'éducation financière qui devrait permettre d'améliorer la culture financière des populations et les aider à opérer des choix avisés dans le cadre de leurs opérations financières. A cet égard, il rappelle la situation de l'éducation financière dans l'UEMOA, présente le contenu du Programme et décline ses objectifs, ses principes directeurs ainsi que ses grandes lignes.

II. ETAT DES LIEUX DE L'EDUCATION FINANCIERE DANS L'UEMOA

Dans les pays de l'UEMOA, les initiatives en matière d'éducation financière se résument, dans la plupart des cas, à des actions de formation, de sensibilisation et d'information, menées par les institutions financières, notamment les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), au profit de leur clientèle. Ces actions sont, le plus souvent, destinées aux agents des institutions financières, aux clients des SFD et aux populations menant des activités génératrices de revenus. Elles portent généralement sur les modules préconisés par le Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres (CGAP).

Des actions d'éducation financière sont menées dans certains pays de l'Union, à travers des programmes spécifiques, notamment au Burkina, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal.

Ainsi, en Côte d'Ivoire, un Programme d'Education Financière (PEF) est mis en œuvre, depuis

2012 à l'endroit des enseignants. En 2019, un Programme National d'Education Financière (PNEF) a été élaboré. Ce programme fédère toutes les initiatives d'éducation financière dans le pays, y compris celles concernant les enseignants.

Au Mali, un programme national d'éducation financière a été élaboré en 2018, assorti d'un manuel d'éducation financière, à l'intention des SFD.

Au Sénégal, un programme national d'éducation financière a été mis en place en 2012 par le Ministère en charge de la Microfinance. Il cohabite avec un autre programme d'éducation financière, lancé en mai 2016 par l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) au profit des Petites et Moyennes Entreprises (PME).

En dépit de toutes ces initiatives, l'état des lieux de l'éducation financière dans l'UEMOA fait ressortir les éléments ci-après :

- **un faible niveau d'alphabétisation, conjuguée à une faible culture financière des populations** : dans l'UEMOA, le taux d'alphabétisation des adultes¹ se situe à 44%. Ce taux prend en compte les populations rurales et urbaines peu ou pas alphabétisées (producteurs, éleveurs, commerçants, jeunes, femmes, etc.), ainsi que les personnes à faible niveau de scolarisation ;
- **l'absence d'un cadre cohérent de coordination des interventions en éducation financière** : il n'existe presque pas d'actions coordonnées d'éducation financière dans l'UEMOA. Dans la plupart des pays, plusieurs acteurs mènent des actions d'éducation financière de manière isolée. Il s'agit, en général, des structures étatiques en charge de l'inclusion financière, de l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés, d'autres structures ministériels qui mettent en œuvre des programmes, en lien avec la protection sociale ou d'ONG spécialisées. Une rare implication du Ministère chargé de l'Education nationale est à noter au niveau de ces initiatives, à l'exception de celui de la Côte d'Ivoire ;
- **l'insuffisance de compétences techniques en matière d'éducation financière** : la disponibilité d'une expertise interne en matière d'éducation financière constitue un facteur d'efficacité dans la mise en œuvre des actions y relatives. L'Union ne dispose pas d'un nombre assez suffisant d'experts ou de formateurs pour faire face au défi de l'éducation financière des populations, notamment à faible revenu ;
- **l'absence d'actions structurantes d'éducation financière** : les professionnels du secteur financier mettent en œuvre des activités intermittentes de renforcement des connaissances, au profit de leurs clients. Ces programmes, généralement de faible envergure, portent sur les produits offerts par les institutions financières et sont dispensés par les associations professionnelles, sous la forme d'ateliers de formation, de journées portes ouvertes, de conférences-débats ou de séminaires de sensibilisation à l'endroit de leurs clients. Des animations radiophoniques et des projections audiovisuelles sont également réalisées ;
- **l'insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre des actions d'éducation financière** : le mandat de l'éducation financière n'est pas clairement défini dans les politiques publiques des pays de l'Union. Ainsi des actions menées par les acteurs manquent d'engagement, faute de leadership pour la mobilisation des parties prenantes et des ressources financières.

¹ Pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus, sachant lire et écrire dans une langue locale.

III. PRINCIPAUX GROUPES CIBLES ET DEFIS DU PROGRAMME REGIONAL D'EDUCATION FINANCIERE

3.1. Principaux groupes cibles du Programme

Les principaux groupes cibles du programme régional d'éducation financière sont les mêmes que ceux de la stratégie régionale, à savoir les femmes, les jeunes, les producteurs ruraux et les petites et moyennes entreprises (PME). Dans le cas d'espèces, ces groupes sont étendus aux enfants, qui sont appelés à porter le programme. L'objectif visé est de les habituer dès leur jeune âge aux questions financières.

3.1.1. Les femmes

Elles représentent 51% de la population totale de l'Union et constituent les principaux gestionnaires financiers des ménages. Elles travaillent à l'amélioration du revenu familial et apparaissent comme une cible essentielle, du fait de leurs conditions sociales et de leurs difficultés d'accès au crédit. En effet, les contraintes socio-culturelles auxquelles elles font face réduisent relativement leur mobilité. De même, leur faible niveau d'alphabétisation rend difficile leur accès à la technologie et limite leur utilisation des services financiers de proximité via la téléphonie mobile. Cette frange de la population a besoin de l'éducation financière pour mieux bénéficier de l'offre de services financiers et assurer son autonomisation.

3.1.2. Les jeunes

Il s'agit des populations de 15 à 24 ans, qui sont également très exposées à l'exclusion financière dans l'UEMOA. Elles représentent les 2/3 de la population totale de l'Union et plus de 75% d'entre eux n'ont pas accès aux services financiers. En effet, le niveau d'accès des jeunes aux services financiers dans les pays de l'UEMOA demeure relativement faible, en dépit de leur propension à une utilisation plus aisée de la technologie et tenant compte de la hausse observée entre 2011 et 2017 de leurs capacités d'adaptation aux produits et services financiers innovants. Une meilleure éducation financière leur permettrait d'acquérir les aptitudes nécessaires pour gérer leurs revenus, négocier les crédits dont ils ont besoin pour financer leurs projets et promouvoir leurs activités. Ce qui favorisera le développement, à leur niveau, d'une culture de l'épargne et d'un véritable esprit d'entreprise.

3.1.3. Les producteurs ruraux

Ils constituent le groupe cible le plus important, du fait du poids économique de leur activité, qui occupe les 2/3 de la population active de l'Union. L'analyse du contexte de leur accès aux services financiers met en évidence la faiblesse de l'offre qui, en outre, n'est pas adaptée aux besoins des principaux acteurs impliqués dans la chaîne de valeur agricole (producteurs, prestataires de services, transformateurs et commerçants). En effet, dans l'UEMOA, l'offre de services financiers au secteur agricole est très limitée, à la fois au niveau des banques que des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD). Les premières sont traditionnellement peu enclines à s'intéresser au milieu rural, et encore moins à la production vivrière, tandis que les seconds, malgré leur intérêt pour ce secteur, enregistrent des interventions marginales. Dans ces conditions, une éducation financière appropriée devrait aider les producteurs à améliorer leur culture financière, de manière à faciliter leur accès aux produits et services financiers offerts par ces établissements et leur permettre d'opérer des choix avisés, en vue de faire face à leurs besoins et améliorer leur trésorerie.

3.1.4. Les petites et moyennes entreprises

Les PME représentent 80 à 95% des entreprises privées recensées dans l'UEMOA et concentrent entre 20 et 40% de l'emploi, pouvant atteindre 70% en milieu rural. Cependant, cette importance relative ne se traduit pas en termes de contribution à la création de richesses. En effet, de nombreuses études indiquent que la part des PME dans la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) dans l'UEMOA est relativement faible, du fait notamment de leurs difficultés d'accès au financement. A titre d'illustration, à fin septembre 2019, l'encours total des crédits octroyés aux 50 plus grosses entreprises consommatrices de crédits bancaires de chaque pays de l'Union est ressorti à 6.537,9 milliards, correspondant à 30,6% des crédits à l'économie.

Au regard de ce qui précède, les principaux groupes cibles du Programme régional d'éducation financière peuvent être repartis dans les trois (3) catégories ci-après :

- **les écoliers, élèves et étudiants** : il s'agit des enfants de l'école primaire, des jeunes du secondaire et de l'Université ainsi que des jeunes des centres de formation professionnelle ;
- **les populations en dehors de l'école** : ce groupe comprend toutes les catégories de personnes, notamment, les jeunes actifs ou hors de l'école, les femmes, les salariés des secteurs public et privé, les populations rurales, ainsi que les personnes âgées (plus de 60 ans) ;
- **les Petites et Moyennes Entreprises (PME)** : ce groupe est constitué des PME ciblées par la Stratégie régionale d'inclusion financière, notamment, les Petites et les Très Petites Entreprises (PTPE).

Les difficultés d'accès aux services financiers, rencontrées par ces différents groupes cibles, ajoutées aux insuffisances relevées lors de l'état des lieux constituent des défis que la Banque Centrale se propose de relever, à travers la mise en place d'un Programme régional d'éducation financière dédié, permettant de renforcer l'inclusion financière dans l'UEMOA.

3.2. Principaux défis de l'éducation financière dans l'UEMOA

Sur la base de l'état des lieux et nonobstant les avancées enregistrées dans l'UEMOA en matière d'accès des populations aux services financiers au cours des dernières années, les défis ci-après devraient être relevés, en vue d'une éducation financière réussie des populations. Il s'agit :

- **du développement des compétences financières des enfants et des jeunes, dès leur plus jeune âge** : les enfants constituent des acteurs économiques et sociaux actuels et futurs, dont les décisions influenceront le développement de la société. La promotion de leur éducation financière est essentielle, afin de leur permettre d'acquérir les compétences et les aptitudes nécessaires pour la prise de décisions éclairées à l'âge adulte. L'éducation financière leur fournira une meilleure compréhension des questions financières, en leur enseignant les principes de la gestion des revenus, des dépenses, de l'épargne et du crédit ;
 - **du renforcement des capacités des groupes cibles de la Stratégie régionale d'inclusion financière sur les bonnes pratiques en matière de finance responsable** : il s'agit notamment des couches exclues du système financier dont la situation est expliquée par une faible culture financière. Aussi, les actions d'éducation financière devraient-elles viser essentiellement, avec un accent particulier sur les jeunes, les femmes, les salariés des secteurs public et privé, les personnes âgées, les Petites et Moyennes Entreprises (les Petites et les Très Petites Entreprises) et les populations rurales ;
-

- **du recours à la technologie pour l'élargissement des actions d'éducation financière** : en effet, les services financiers adossés à la téléphonie mobile sont en pleine expansion dans l'UEMOA, où l'on enregistre plus de comptes de monnaie électronique que de comptes bancaires et de SFD. Ces technologies se positionnent aujourd'hui comme des instruments novateurs d'élargissement de l'accès et d'intégration financière, avec un canal privilégié qui est le téléphone portable. A travers ces canaux, les connaissances essentielles sur ces nouveaux services, les conditions de leur utilisation pourraient être fournies aux populations en vue de les familiariser aux innovations et de prémunir contre les risques liées à la sophistication croissante des produits et services financiers.

IV. CONTENU DU PROGRAMME REGIONAL D'EDUCATION FINANCIERE

4.1. Clarification conceptuelle

Le Conseil de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) définit l'éducation financière comme « *le processus par lequel des consommateurs et/ou investisseurs améliorent leurs connaissances des produits, concepts et risques financiers et acquièrent, au moyen d'une information, d'un enseignement ou d'un conseil objectif, les compétences et la confiance nécessaires pour (i) devenir plus sensibles aux risques et opportunités en matière financière, (ii) faire des choix raisonnés, en toute connaissance de cause, (iii) savoir où trouver une assistance financière et (iv) prendre d'autres initiatives efficaces pour améliorer leur bien-être financier* ».

Selon l'Institut pour l'Education Financière du Public de France, l'éducation financière s'étend à l'ensemble de la population, et pas seulement aux consommateurs et aux investisseurs. Elle inclut, en outre, une dimension culturelle moins pragmatique, à savoir la compréhension, par chaque individu, de l'environnement économique et financier. Cette définition va au-delà du caractère utilitariste de la définition anglo-saxonne retenue par l'OCDE. Selon cet Institut, « *l'éducation financière vise à transmettre à tous les citoyens un corpus de connaissances et de savoir-faire leur permettant de faire des choix pertinents dans le domaine financier, c'est-à-dire d'être en mesure d'analyser quels types de crédits et de placements sont les plus adéquats pour eux* ».

D'après l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), « *l'éducation des consommateurs est nécessaire pour assurer un équilibre dans l'accès à l'information entre les consommateurs et les fournisseurs de services financiers* ». Elle consiste ainsi à sensibiliser les consommateurs sur les méthodes et techniques leur permettant une meilleure gestion de leurs revenus et de leurs dépenses, afin de prendre les décisions d'épargne, d'emprunt et d'investissFnt en toute connaissance de cause. De ce fait, elle constitue un moyen efficace de lutte contre le surendettement.

Pour le Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres (CGAP), l'éducation financière est un service non financier qui « *enseigne les connaissances, les compétences et les attitudes requises, permettant d'adopter les bonnes pratiques de gestion de l'argent* ». Ainsi, les personnes formées en éducation financière sont capables d'acquérir des informations et outils de base pour gérer, dépenser, budgétiser, épargner et emprunter de l'argent. Elles peuvent faire les meilleurs choix financiers pour progresser vers leurs buts financiers et améliorer leur bien-être économique.

De l'ensemble de ces définitions, et au regard des contraintes et des spécificités de l'UEMOA, l'éducation financière peut être définie comme « le processus par lequel les populations sont informées, sensibilisées et formées sur les concepts financiers, dans le but d'améliorer leur connaissance, afin de leur permettre de faire des choix avisés en matière financière, à chaque étape de leur vie ».

4.2. Principales étapes de l'élaboration du Programme

Le présent Programme régional d'éducation financière procède de la volonté des Autorités de la Banque Centrale d'améliorer la culture et l'inclusion financières des populations de l'Union. Il découle des défis identifiés dans le domaine et constitue le résultat d'un processus participatif, qui a impliqué étroitement les Comités Nationaux de Suivi de la mise en Œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière dans les pays. Le processus d'élaboration s'est déroulé suivant les étapes ci-après :

- septembre 2017 : élaboration d'une note d'orientation visant la mise en place du Programme régional d'éducation financière, qui devrait servir de ligne directrice pour la conception des programmes nationaux dans les pays ;
- à partir d'avril 2019 : réalisation d'un état des lieux de l'éducation financière dans les pays de l'UEMOA, à travers l'administration d'un questionnaire pour la collecte des informations auprès des Comités Nationaux de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO). Ces informations ont porté sur (i) les enjeux et les défis de l'éducation financière par pays, (ii) les expériences en matière de stratégie nationale ou de programme national d'éducation financière, (iii) les recommandations et les suggestions d'actions pour l'élaboration du Programme régional d'éducation financière ;
- à partir de juin 2019 : mise en place de Groupes de travail sur l'éducation financière au sein des CNSMO. A cet égard, des termes de référence ont été élaborés et ont permis d'installer ces structures dans les pays qui n'en disposent pas encore. Ces Groupes sont fonctionnels dans quatre pays, à savoir le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger ;
- juillet 2019 : renforcement des capacités des membres des CNSMO, à travers l'organisation, du 15 au 17 juillet 2019, d'un séjour d'information en leur faveur en Côte d'Ivoire. Cette mission a permis de s'enquérir de l'expérience ivoirienne en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de coordination d'un programme d'éducation financière ;
- octobre 2019 : organisation d'un atelier régional de validation du projet de Programme régional d'éducation financière, regroupant les membres des CNSMO, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers ainsi que les Directions des Services Centraux de la BCEAO concernées.

4.3. Principes directeurs du Programme

La formulation et la mise en œuvre du Programme régional d'éducation financière reposent sur les principes directeurs ci-après :

4.3.1. Engagement des Etats membres de l'Union

Le Programme régional a une envergure communautaire et concerne tous les huit pays de l'UEMOA. De ce fait, il requiert l'engagement de l'ensemble des Etats à travers l'implication de tous les départements ministériels et structures étatiques intervenant dans l'éducation financière.

4.3.2. Synergie d'action

Au regard de la multiplicité des acteurs de l'éducation financière, la coordination des actions du Programme est importante pour créer les synergies et les complémentarités nécessaires à l'atteinte des résultats attendus. Ce principe implique que toute intervention soit en cohérence avec les actions retenues dans le Programme régional. A cet égard, les acteurs devront privilégier la complémentarité, le partage d'expériences et rendre compte de leur action à la

structure gouvernementale en charge de la coordination des actions.

4.3.3. Responsabilité et engagement des acteurs

Une forte implication des acteurs des secteurs public et privé ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) s'avère nécessaire dans le processus de planification, d'exécution et de suivi-évaluation, en vue de la mise en œuvre aboutie du Programme régional, au regard de la diversité des groupes cibles à atteindre.

4.4. Objectifs du Programme

4.4.1. Objectif général

L'objectif général du Programme régional d'éducation financière est de donner aux populations de l'Union les connaissances requises en matière financière, afin de leur permettre de faire des choix éclairés et de prendre des décisions averties en toute connaissance de cause.

4.4.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, le Programme régional vise à :

- développer les compétences financières des écoliers, élèves et étudiants ;
- renforcer les connaissances en matière financière des populations en dehors de l'école, notamment les jeunes déscolarisés, les jeunes actifs, les femmes, les salariés des secteurs public et privé, les personnes âgées, les populations rurales et les personnes vivant avec un handicap (malvoyants et malentendants) ;
- renforcer les capacités en éducation financière des Petites et Moyennes Entreprises, notamment les Petites et les Très petites Entreprises.

4.5. Composantes du Programme

Le Programme régional se décline en trois (3) composantes principales, correspondant à ses trois objectifs spécifiques :

- composante 1 : formation en éducation financière des écoliers, des élèves et des étudiants de l'enseignement général et technique ainsi que des centres de formation professionnelle ;
- composante 2 : renforcement des connaissances en éducation financière des populations en dehors de l'école ;
- composante 3 : renforcement des capacités en éducation financière des Petites et Très Petites Entreprises.

Les effets attendus de ces différentes composantes sont :

- Effet 1: les écoliers, élèves et étudiants sont instruits sur les questions financières ;
- Effet 2 : les populations hors de l'école renforcent leurs connaissances en éducation financière et utilisent les services financiers en connaissance de cause ;
- Effet 3 : les Petites et Très Petites Entreprises sont dotées des compétences financières nécessaires pour une meilleure utilisation des services financiers.

Les composantes du Programme régional, les actions à mettre en œuvre et les indicateurs de mesure des performances, ont été déclinés dans un plan d'action, qui constitue les grandes lignes de la feuille de route pour son implémentation (cf annexe 1).

4.5.1. Composante 1 : Formation en éducation financière des écoliers, des élèves et des étudiants de l'enseignement général et technique ainsi que des centres de formation professionnelle

La finalité de cette composante est d'organiser des actions de formation, d'information et de sensibilisation pour les élèves du primaire (fondamental 1 et 2), du secondaire et de l'université, ainsi que pour les apprenants des centres de formation professionnelle, en vue de développer leurs compétences financières.

Les résultats attendus de cette composante sont les suivants :

- Résultat 1 : les cours sont conçus, intégrés dans les programmes académiques et dispensés aux écoliers, élèves et étudiants ;
- Résultat 2 : les enseignants sont formés à l'éducation financière, ainsi que sur l'utilisation des manuels ;
- Résultat 3 : les écoliers, élèves et étudiants sont sensibilisés sur l'éducation financière.

Les actions ci-après seront mises en œuvre sous cette composante :

Action 1 : Intégrer l'éducation financière dans le cursus académique de chaque ordre d'enseignement

Les activités à réaliser dans le cadre de cette action sont les suivantes :

- Activité 1 : Conception des cours d'éducation financière à enseigner.

Il s'agit d'élaborer les contenus des cours à enseigner aux écoliers, élèves et étudiants. Dans ce cadre, la BCEAO pourrait recruter des Consultants pour la mise en œuvre, en collaboration avec les Etats, à travers le CNSMO et le Groupe de travail en éducation financière.

- Activité 2 : Intégration des cours d'éducation financière dans le cursus scolaire des enseignements primaire, secondaire et universitaire.

L'intégration des cours dans les curricula sera de la responsabilité technique et financière de chaque Etat membre de l'Union. Le CNSMO et le Groupe de travail s'assureront de la mise en œuvre des activités y afférentes. Pour ce faire, les Etats pourraient nouer des partenariats et recourir à l'assistance technique et financière pour la mise en œuvre de cette activité et son suivi.

Action 2 : Former les acteurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en éducation financière

Les activités à réaliser dans le cadre de cette action sont les suivantes :

- Activité 1 : Elaboration des outils pédagogiques (manuels) en matière d'éducation financière

Il s'agit de manuels à l'usage des enseignants et des apprenants.

- Activité 2 : Formation du corps enseignant sur les cours et les outils d'éducation financière.

Il s'agit de l'organisation de formations des enseignants sur les référentiels et les manuels d'éducation financière. Les responsabilités du CNSMO et du Groupe de travail consisteraient à assurer la mise en œuvre au plan technique, de ces différentes formations des formateurs. A cet égard, ils devront définir les profils requis et identifier les structures susceptibles de bénéficier de ces formations.

Action 3 : Organiser des actions de sensibilisation sur l'éducation financière dans les milieux scolaire et universitaire

Dans le cadre de cette action, l'activité à mener est la suivante :

- Activité 1 : Organisation de rencontres entre les professionnels de la finance, les organisations de consommateurs des services financiers et les apprenants des milieux scolaire et universitaire.

Elle sera menée sous la responsabilité technique et financière de chaque Etat. En effet, les pays pourraient saisir l'opportunité des événements aux plans mondial, régional ou national pour mettre en contact les professionnels de la finance, les organisations de consommateurs des services financiers et les apprenants des milieux scolaires et universitaires.

Composante 1	Formation en éducation financière des écoliers, des élèves et des étudiants de l'enseignement général et technique ainsi que des centres de formation professionnelle				
Effet 1	Les écoliers, élèves et étudiants sont instruits sur les questions financières				
↑	↑		↑		
Résultats attendus	Résultat 1 : Les cours sont conçus, intégrés dans les programmes académiques et dispensés aux écoliers, élèves et étudiants		Résultat 2 : Les enseignants sont formés à l'éducation financière, ainsi que sur l'utilisation des manuels		Résultat 3 : Les écoliers, élèves et étudiants sont sensibilisés sur l'éducation financière
↑	↑	↑	↑	↑	↑
Actions	Action 1 : Intégrer l'éducation financière dans le cursus académique de chaque ordre d'enseignement		Action 2 : Former les acteurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en éducation financière		Action 3 : Organiser des actions de sensibilisation sur l'éducation financière dans les milieux scolaire et universitaire
↑	↑	↑	↑	↑	↑
Activités	Activité 1 : Conception des cours d'éducation financière à enseigner	Activité 2 : Intégration des cours d'éducation financière dans le cursus scolaire des enseignements primaire, secondaire et universitaire	Activité 1 : Élaboration des outils pédagogiques (manuels) en matière d'éducation financière	Activité 2 : Formation du corps enseignant sur les cours et les outils d'éducation financière	Activité 1 : Organisation de rencontres entre les professionnels de la finance, les organisations de consommateurs des services financiers et les apprenants des milieux scolaire et universitaire

4.5.2. Composante 2 : Renforcement des connaissances en éducation financière des populations en dehors de l'école

Cette composante vise à favoriser l'accès des populations cibles aux services financiers, par le biais de la formation et de l'information. Dans le cadre de sa mise en œuvre, des modules de formation seront élaborés en fonction des besoins de chaque groupe cible.

Le résultat attendu de la mise en œuvre des actions de cette composante est le suivant : « les populations en dehors de l'école bénéficient d'actions d'éducation financière adaptées à leurs besoins spécifiques ».

Les actions suivantes permettront d'obtenir ce résultat :

- Action 1 : Promouvoir l'éducation financière des femmes ;
- Action 2 : Promouvoir l'éducation financière des jeunes hors de l'école (en apprentissage ou en auto-emploi) ;
- Action 3 : Promouvoir l'éducation financière des populations rurales ;
- Action 4 : Promouvoir l'éducation financière des personnes âgées ;
- Action 5 : Promouvoir l'éducation financière des salariés des secteurs public et privé ;
- Action 6 : Promouvoir l'éducation financière des personnes vivant avec un handicap (malvoyants et malentendants).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces actions en faveur des groupes cibles précités, les trois activités communes, ci-après, ont été retenues :

- Activité 1: Élaboration de modules de formation à l'endroit des groupes cibles visés

Dans le cadre de la réalisation de cette activité, des Consultants seront recrutés pour la conception de modules de formation adaptés aux besoins des catégories de la population ciblées. L'adaptation des modules existants, dans le cadre des formations du CGAP ou des outils pédagogiques publiques disponibles, pourrait également être effectuée. Les Etats, à travers le CNSMO et les Groupes de travail en éducation financière, seront sollicités pour apporter leur contribution technique aux contenus des modules à élaborer.

- Activité 2 : Formation des institutions de soutien, d'appui ou d'encadrement des groupes cibles ainsi que des Associations des consommateurs

A l'issue de l'élaboration des modules, le personnel des institutions de soutien, d'appui ou d'encadrement des groupes cibles sera formé, en vue de le doter des compétences nécessaires pour l'administration des modules de formation.

Les responsabilités des CNSMO et des Groupes de travail seraient d'assurer la mise en œuvre, au plan technique de ces formations. Il s'agira, plus exactement, d'identifier et de définir les profils des structures susceptibles de bénéficier de ces formations.

- Activité 3 : Formations et séances de sensibilisation à l'endroit des groupes cibles

Cette activité est de la responsabilité des Etats, dans le cadre de la mise en œuvre de leur programme national d'éducation financière.

Il convient de préciser que la prise en compte des personnes handicapées (malvoyants et malentendants) nécessiterait des actions spécifiques.

Composante 2	Renforcement des connaissances en éducation financière des populations en dehors de l'école					
Effet 2	Les populations hors de l'école (jeunes, femmes, populations rurales, salariés, personnes âgées et personnes vivant avec un handicap) renforcent leurs connaissances en éducation financière et utilisent les services financiers en connaissance de cause					
↑	↑					
Résultat attendu	Résultat: Les populations en dehors de l'école bénéficient d'actions d'éducation financière adaptées à leurs besoins spécifiques					
↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑
Actions	Action 1: Promouvoir l'éducation financière des femmes	Action 2 : Promouvoir l'éducation financière des jeunes hors de l'école	Action 3: Promouvoir l'éducation financière des populations rurales	Action 4: Promouvoir l'éducation financière des personnes âgées	Action 5 : Promouvoir l'éducation financière des salariés des secteurs public et privé	Action 6 : Promouvoir l'éducation financière des personnes vivant avec un handicap (malvoyants et malentendants)
↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑
Activités	Activité 1 : Élaboration de modules de formation à l'endroit des femmes Activité 2 : Formation des structures publiques et privées de soutien aux actions sociales et aux femmes Activité 3 : Formations et séances de sensibilisation à l'endroit des femmes	Activité 1 : Élaboration de modules de formation à l'endroit des jeunes en apprentissage ou auto-emploi Activité 2 : Formation des structures publiques et privées d'appui aux associations et mouvements de jeunes Activité 3 : Formations et séances de sensibilisation à l'endroit des jeunes en apprentissage ou auto-emploi	Activité 1 : Élaboration de modules de formation à l'endroit des populations rurales Activité 2 : Formation des structures publiques et privées d'encadrement et d'appui aux populations rurales Activité 3 : Formations et séances de sensibilisation à l'endroit des populations rurales	Activité 1: Élaboration de modules de formation à l'endroit des personnes âgées Activité 2 : Formation des Structures publiques et privées de sécurité en charge des personnes âgées Activité 3: Formations et séances de sensibilisation à l'endroit des personnes âgées	Activité 1: Élaboration de modules de formation à l'endroit des salariés Activité 2 : Formation des structures publiques et privées en charge des ressources humaines Activité 3: Formations et séances de sensibilisation à l'endroit des salariés	Activité 1: Élaboration de modules de formation à l'endroit des personnes vivant avec un handicap Activité 2 : Formation des structures publiques et privées en charge des personnes vivant avec un handicap Activité 3: Formations et séances de sensibilisation à l'endroit des personnes vivant avec un handicap

4.5.3. Composante 3 : Renforcement des capacités en éducation financière des Petites et Très Petites Entreprises

Cette composante vise à favoriser l'accès des Petites et Très Petites Entreprises aux services financiers, par le biais de la formation et de l'information.

Le résultat attendu est ainsi libellé : les Petites et Très Petites Entreprises bénéficient d'actions d'éducation financière adaptées à leurs besoins spécifiques.

La seule action consiste à : « Promouvoir l'éducation financière des Petites et Très Petites Entreprises »

Dans le cadre de la réalisation de cette action, trois activités, similaires à celles des populations en dehors de l'école, ont été retenues :

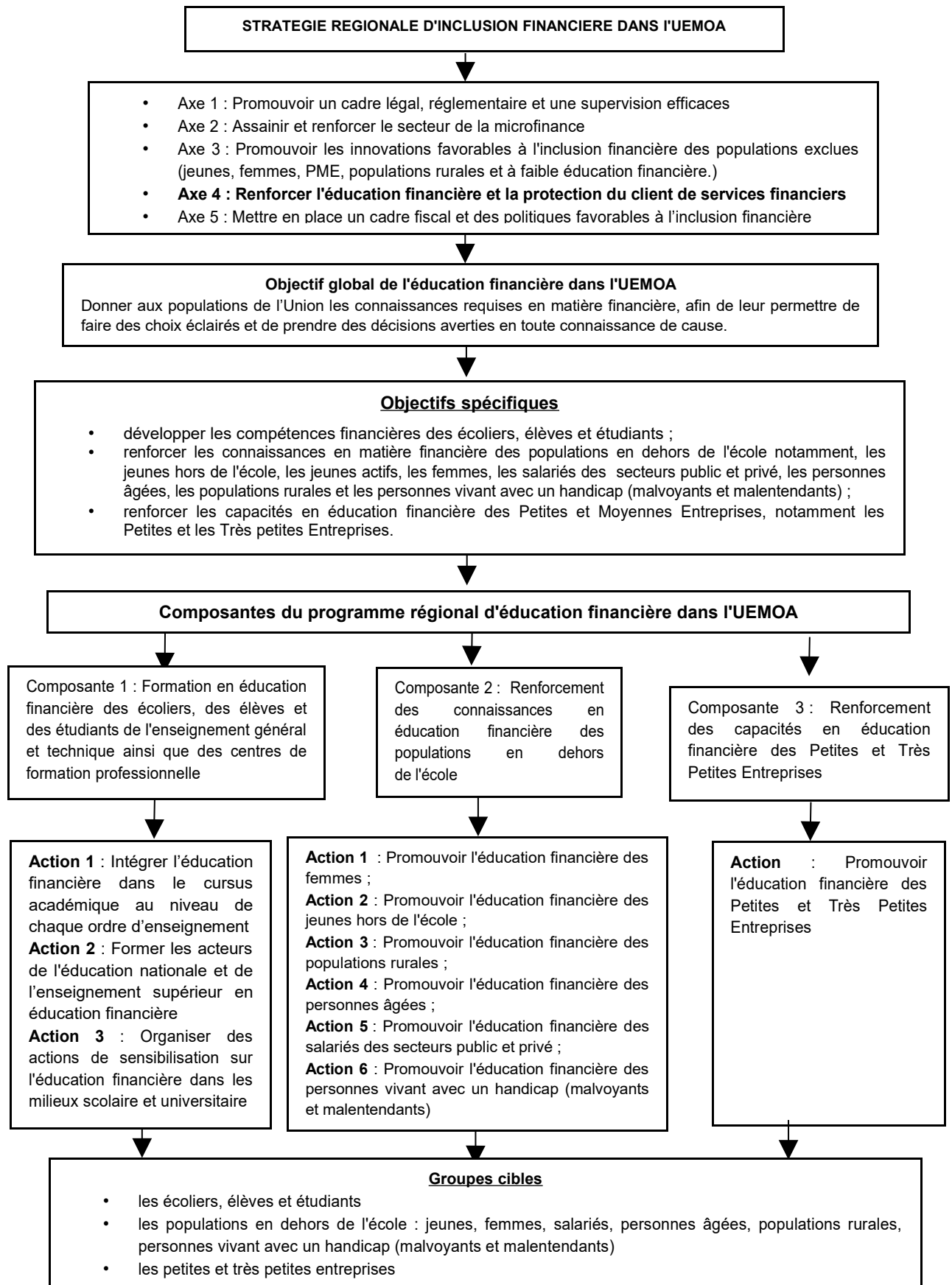
- Activité 1 : Elaboration de modules de formation pour les Petites et Très Petites Entreprises ;
- Activité 2 : Formation des institutions de soutien, d'appui ou d'encadrement aux Petites et Très Petites Entreprises ;
- Activité 3 : Formations et séances de sensibilisation à l'endroit des Petites et Très Petites Entreprises.

Les détails de ces activités sont les mêmes que celles exposées au niveau de la composante 2.

Composante 3	Renforcement des capacités en éducation financière des Petites et Très Petites Entreprises		
Effet	Les Petites et Très petites Entreprises sont dotées des compétences financières nécessaires pour une meilleure utilisation des services financiers.		
↑	↑		
Résultat attendu	Résultat : Les Petites et les Très Petites Entreprises bénéficient d'actions d'éducation financière adaptées à leurs besoins spécifiques		
↑	↑		
Action	Action : Promouvoir l'éducation financière des Petites et Très Petites Entreprises		
↑	↑	↑	↑
Activités	Activité 1 : Élaboration de modules de formation pour les Petites et Très Petites Entreprises	Activité 2 : Formation des structures publiques et privées d'encadrement ou d'appui aux Petites et Très Petites Entreprises	Activité 3 : Formations et séances de sensibilisation à l'endroit des Petites et Très Petites Entreprises

Le schéma ci-après présente, de façon synthétique, le Programme régional d'éducation financière dans l'UEMOA.

Schéma n°1 : Programme régional d'éducation financière dans l'UEMOA



4.6. Budget du Programme régional et modalités opérationnelles de financement

Le Programme régional d'éducation financière bénéficie du financement de la Confédération suisse, dans le cadre de son appui à la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA. A cet égard, un Accord de don a été signé le 13 mai 2019.

Le projet de budget du Programme régional d'éducation financière dans l'UEMOA s'établit à 1,610 milliard de francs CFA, incluant les phases d'élaboration et de mise en œuvre (cf.annexe). Sur ce budget, 1,1 milliard FCFA relève de la contribution de la Confédération Suisse sur la période de 2019 à 2023. L'apport de la BCEAO est estimé à 510 millions FCFA.

Ce projet de budget prend en compte l'ensemble des actions retenues au niveau régional, mais n'intègre pas celles arrêtées ou en cours de planification au niveau des Etats, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs programmes nationaux d'éducation financière.

La répartition du budget, par composante, se présente comme suit :

- **Composante 1 : 290 000 000 F CFA ;**
- **Composante 2 : 1 260 000 000 F CFA ;**
- **Composante 3 : 60 000 000 F CFA.**

Il convient de souligner que les actions à mener au plan régional sont préalables ou complémentaires à celles prévues au niveau des Etats. Les modalités opérationnelles de financement de ces actions sont précisées dans le document de projet (PRODOC), signé entre la Confédération Suisse et la BCEAO.

4.7. Durée du Programme

La durée du Programme est alignée sur celle du partenariat conclu avec la Confédération suisse qui intègre la phase d'élaboration (2019 à 2023), soit de cinq (5) ans.

V. STRATEGIE DE DEPLOIEMENT

Au regard des actions envisagées, deux approches seront adoptées pour déployer le Programme régional d'éducation financière. Il s'agit de l'approche par la formation et de celle par la communication.

5.1. Approche par la formation

Elle est destinée aux groupes cibles spécifiques et se déroulera en trois étapes, consistant notamment à la formation des formateurs dans les pays, la formation des groupes cibles et le suivi-évaluation des actions.

- Première étape : Conception des cours et des modules et formation des formateurs dans les pays

La formation des formateurs vise à doter les Etats des compétences et des outils pédagogiques nécessaires pour la mise en œuvre adéquate des actions de formation en faveur des populations cibles.

Concernant les enfants et les jeunes en milieu scolaire et universitaire, il s'agira de former les enseignants sur le contenu des cours ainsi que des manuels (apprenants et enseignants). Pour les populations en dehors de l'école, les structures d'appui ou d'encadrement fourniront des personnes ressources, en vue de leur formation.

- Deuxième étape : formation des groupes cibles dans les pays

A l'issue de la première étape, les formateurs seront chargés d'animer les formations des groupes cibles dans les Etats. Cette activité, qui relève des Etats, se fera dans le cadre d'un

partenariat entre ces structures formatrices et les Etats. Il est recommandé que les termes/clauses du partenariat, assortis d'indicateurs de performance, soient définis avant la mise en œuvre de la formation des formateurs.

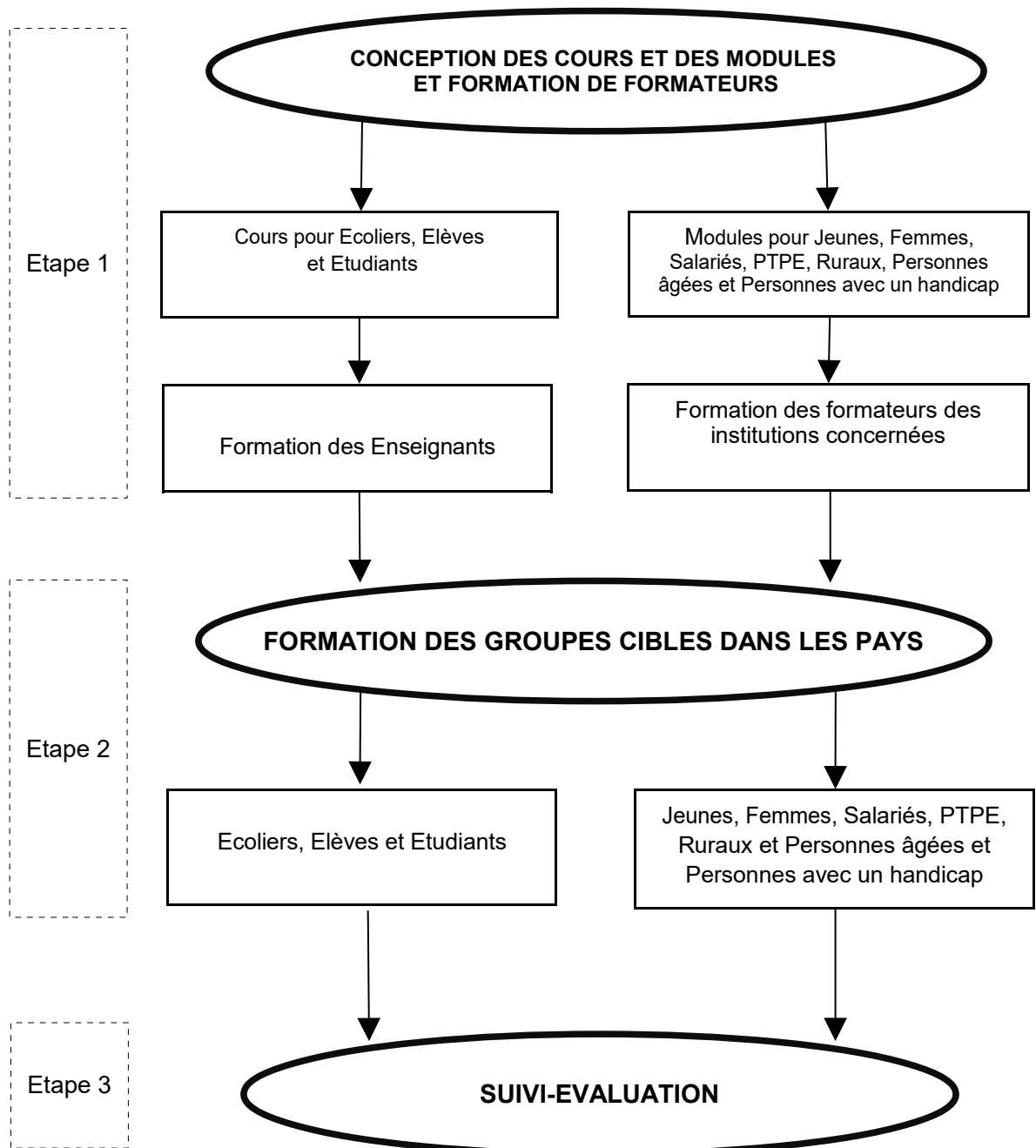
A cette étape, les outils préalablement élaborés seront mis à la disposition des formateurs et des groupes cibles du Programme régional. Ces outils pourraient être les guides pratiques, les manuels, les boîtes à outils et les trousseaux pédagogiques, à l'usage des formateurs et des apprenants. La possibilité d'utiliser ces outils sur des supports mobiles, devra être prise en compte, lors de la conception.

- Troisième étape : suivi-évaluation des actions de formation

Un cadre de suivi-évaluation, définissant les rôles des différentes parties prenantes, ainsi que le dispositif de collecte des résultats induits par les actions de formation, sera élaboré, lors de la conception des modules de formation. A cet égard, les indicateurs identifiés devraient prendre en compte, aussi bien les éléments d'appréciation à chaud, dès l'administration des formations aux cibles, que les éléments de suivi des comportements des bénéficiaires des formations à court moyen et long terme. Le mécanisme de collecte devra être décrit. Une description des éléments de cette collecte sera effectuée, en vue de faciliter son internalisation par les différents utilisateurs.

Le schéma ci-après présente de façon synthétique, les différentes étapes de l'approche par la formation.

Schéma n° 2 : Approche par la formation pour les groupes cibles spécifiques



5.2. Approche par la communication

Elle est destinée au grand public et porte sur les actions d'information et de sensibilisation, à l'attention de l'ensemble des populations de l'Union. Elle consiste à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de communication. Les messages et outils conçus à cet effet seront diffusés à travers les canaux appropriés à l'endroit des groupes cibles. Cette action sera mise en œuvre et sera renforcée par les Etats, à travers leurs programmes nationaux.

- Première étape : conception de messages d'information et de sensibilisation

Des messages seront conçus à l'endroit des populations cibles du Programme régional et de la population dans son ensemble. Il pourrait s'agir de courts messages textes, vocaux ou vidéos, de sketches, de bandes dessinées, de dessins animés, etc, destinés à véhiculer l'information. Les thématiques à développer sur ces supports pédagogiques, ainsi que les langues à utiliser, seront fonction des besoins identifiés dans les pays de l'Union et de leurs spécificités.

Dans le cadre de la mise en œuvre, la BCEAO pourrait faire recours à des Consultants pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication pour l'ensemble des huit pays, en étroite collaboration avec les CNSMO et les Groupes de travail sur l'éducation financière.

- Deuxième étape : campagne de communication

A l'issue de l'élaboration des contenus des messages et de leurs supports, un plan de communication sera élaboré et mis en œuvre par la BCEAO dans l'ensemble des pays de l'Union. Il consistera à diffuser ces messages, notamment d'information et de sensibilisation, auprès des populations. Pour ce faire, la BCEAO pourrait avoir recours aux services de Consultants. Les Etats, notamment les CSNMO et les Groupes de travail sur l'éducation financière assureront le suivi de la mise en œuvre dans les pays. Ils pourraient mener des actions complémentaires de diffusion, en fonction de leur programme national d'éducation financière.

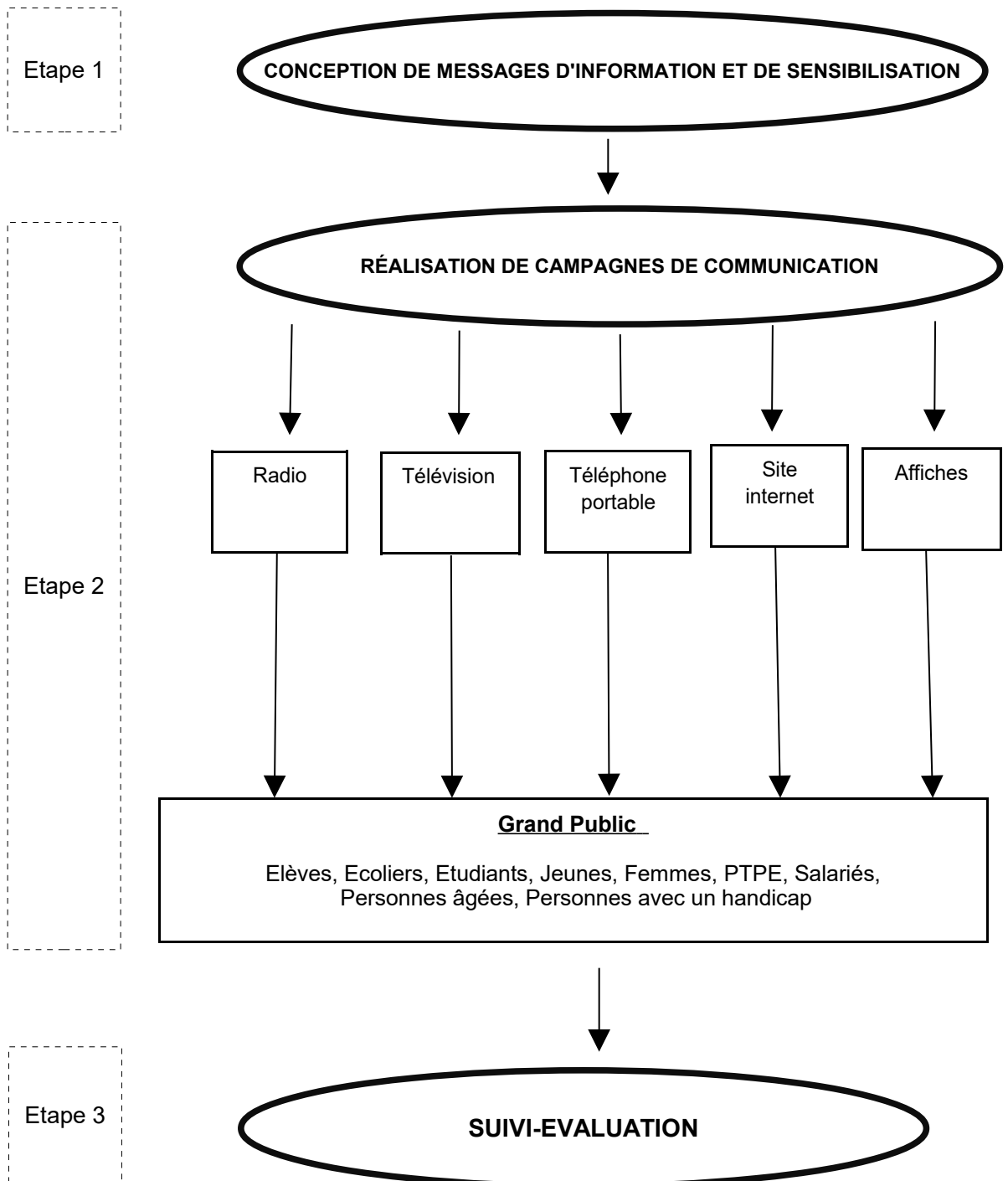
En fonction des groupes cibles, la diffusion des messages se fera à travers plusieurs canaux de communication à grand public. Le canal digital sera privilégié, au regard de son utilisation par la majorité de la population de l'Union. Les autres canaux pourraient être les sites web, la radio, la télévision, etc.

- Troisième étape : suivi-évaluation des actions de communication

A l'instar des formations, un cadre de suivi-évaluation des campagnes d'information et de sensibilisation du public sera élaboré. Les actions envisagées pour chaque cible de la stratégie de communication seront évaluées et prises en compte par le dispositif mis en place à cet effet.

Le schéma ci-après présente, de façon synthétique, les différentes étapes de l'approche par la communication.

Schéma n° 3 : Approche par la communication pour le grand public



VI. Partenariats stratégiques pour la mise en œuvre

La mise en œuvre des actions d'éducation financière aux niveaux régional et national nécessite des compétences techniques et des ressources financières. A cet égard, des partenariats seront mobilisés, en vue du développement d'une expertise locale en éducation financière dans les Etats et du financement des actions.

6.1. Partenariats techniques et financiers au niveau régional

La BCEAO pourrait développer des partenariats techniques et financiers internationaux pour le financement et l'accompagnement technique dans la mise en œuvre des actions du Programme régional. Ces partenariats couvriraient les actions dont la prise en charge serait effectuée au niveau régional, au regard du principe de subsidiarité. Seules les actions ayant une envergure communautaire, et qui concernent l'ensemble des huit pays de l'UEMOA à la fois, seront mises en œuvre sous le leadership de la BCEAO. Les actions à caractère spécifique seront réalisées, au niveau national, par les Etats. Ainsi, les Etats auront en charge l'élaboration de leurs programmes nationaux d'éducation financière et la recherche des financements nécessaires à leur mise en œuvre.

En vue de faciliter leur élaboration, un plaidoyer pourrait être effectué par la BCEAO notamment, à travers le Conseil des Ministres de l'UMOA ou d'autres audiences appropriées. En outre, l'engagement des CNSMO est crucial et pourrait se matérialiser par la formalisation des Groupes de Travail en éducation financière et leur fonctionnement. Dans cette perspective, la BCEAO et les Etats, en relation notamment avec les Ministères en charge des finances, devraient œuvrer pour la mise en place officielle de ces Groupes, dans les pays qui n'en disposent pas encore.

6.2. Partenariats techniques et financiers au niveau des Etats

Au niveau national, les Etats pourraient établir des partenariats aussi bien avec les bailleurs de fonds locaux qu'internationaux.

Ainsi, ils pourraient contracter avec des PTF internationaux pour l'accompagnement et le financement des actions qui relèvent de leur responsabilité dans la mise en œuvre du Programme régional, d'une part, et dans l'implémentation de leur programme national, découlant du Programme régional, d'autre part.

Les Etats pourraient également développer des partenariats locaux avec les différentes parties prenantes, y compris des Partenariats Public-Privé pour le financement et la mise en œuvre des activités. A cet égard, les CNSMO pourraient mettre en place des cadres de partenariats avec les Associations des professionnels du secteur financier (APBEF, APSFD, Assurances, Etablissements Émetteurs de monnaie électronique, caisses nationales d'épargne, Bureau de poste), les Fonds de garantie, le Bureau d'Information sur le Crédit, les sociétés de télécommunication, les organes de presse, les leaders d'opinion, les organisations de soutien aux femmes, aux jeunes et au monde rural, les Organisations Non-Gouvernementales spécialisées (ONG), etc, pour leur contribution technique, financière ou en nature à la mise en œuvre des activités.

6.3. Développement de l'expertise locale

La BCEAO pourrait mettre en place, en collaboration avec le Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG) et le Centre Ouest Africain d'Etudes Bancaires (COFEB), un programme de certification en éducation financière, en vue de développer une expertise en

matière d'éducation financière. Ainsi, ces institutions pourront former des formateurs certifiés en la matière et tenir un répertoire de spécialistes, accessible aux Etats pour leur utilisation.

Dans les Etats, un inventaire de l'expertise disponible, particulièrement des personnes ressources ainsi que des formateurs certifiés en éducation financière pourrait être effectué, en vue de constituer des pools de « formateurs de formateurs certifiés » et de « formateurs directs ». Les Associations Professionnelles des institutions financières (SFD, Banques) pourraient être jointes à cette activité.

VII. DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le Programme régional d'éducation financière sera piloté par la BCEAO, à travers la Direction en charge de l'inclusion financière, en étroite collaboration avec les Comités Nationaux de Mise en œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière. A cet égard, un dispositif de mise en œuvre en deux étapes est prévu, notamment au niveau régional par la Direction en charge de l'inclusion financière et au niveau national par les Comités Nationaux de Mise en œuvre de la Stratégie régionale et les groupes de travail en éducation financière mis en place.

7.1. Direction en charge de l'inclusion financière

Elle assure la conduite opérationnelle du Programme, sous la responsabilité de l'Unité de Gestion et de Coordination de la Stratégie Régionale (UGC-SRIF) avec l'appui du Service en charge de l'éducation financière. Cette Unité, logée au sein de la Direction, a en charge la mise en œuvre du Programme régional. Le rôle de la Direction de l'Inclusion Financière (DIF) est de veiller à la cohérence entre les interventions de l'UGC-SRIF et les activités prévues dans le plan d'action du Programme régional et de suivre la gestion des ressources financières.

7.2. Comités Nationaux de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO) de la Stratégie régionale

Les CNSMO sont chargés de coordonner la mise en œuvre du Programme régional dans les pays. A cet égard, ils aident à :

- faciliter la mise en œuvre des actions dont la réalisation incombe à la BCEAO ;
- assurer la réalisation des actions dont la prise en charge revient aux Etats ;
- élaborer et mettre en œuvre les programmes nationaux d'éducation financière, en synergie et en complémentarité avec le Programme régional, en vue d'assurer l'atteinte des objectifs ;
- mettre en place les Groupes de travail en éducation financière et leur déléguer leurs responsabilités de coordination et d'implémentation des actions d'éducation financière ;
- faire prendre un arrêté ministériel ou toute décision similaire par le Ministre en charge des finances, en vue de matérialiser la création du Groupe de travail ;
- coordonner la mobilisation des partenariats et des ressources pour la mise en œuvre des actions du Programme régional.

Les CNSMO transmettront à la BCEAO, un rapport trimestriel de mise en œuvre. Ce rapport comprend un tableau de bord, qui renseigne sur les indicateurs de performance du Programme régional.

7.3. Groupes de travail en éducation financière

Sous l'autorité des CNSMO, les Groupes de travail assurent la coordination des actions d'éducation financière dans le pays. Dans le cadre du Programme régional, ils facilitent la mise

en œuvre des actions confiées aux intervenants externes (Consultants) et mettent en œuvre les actions relevant de la responsabilité des Etats.

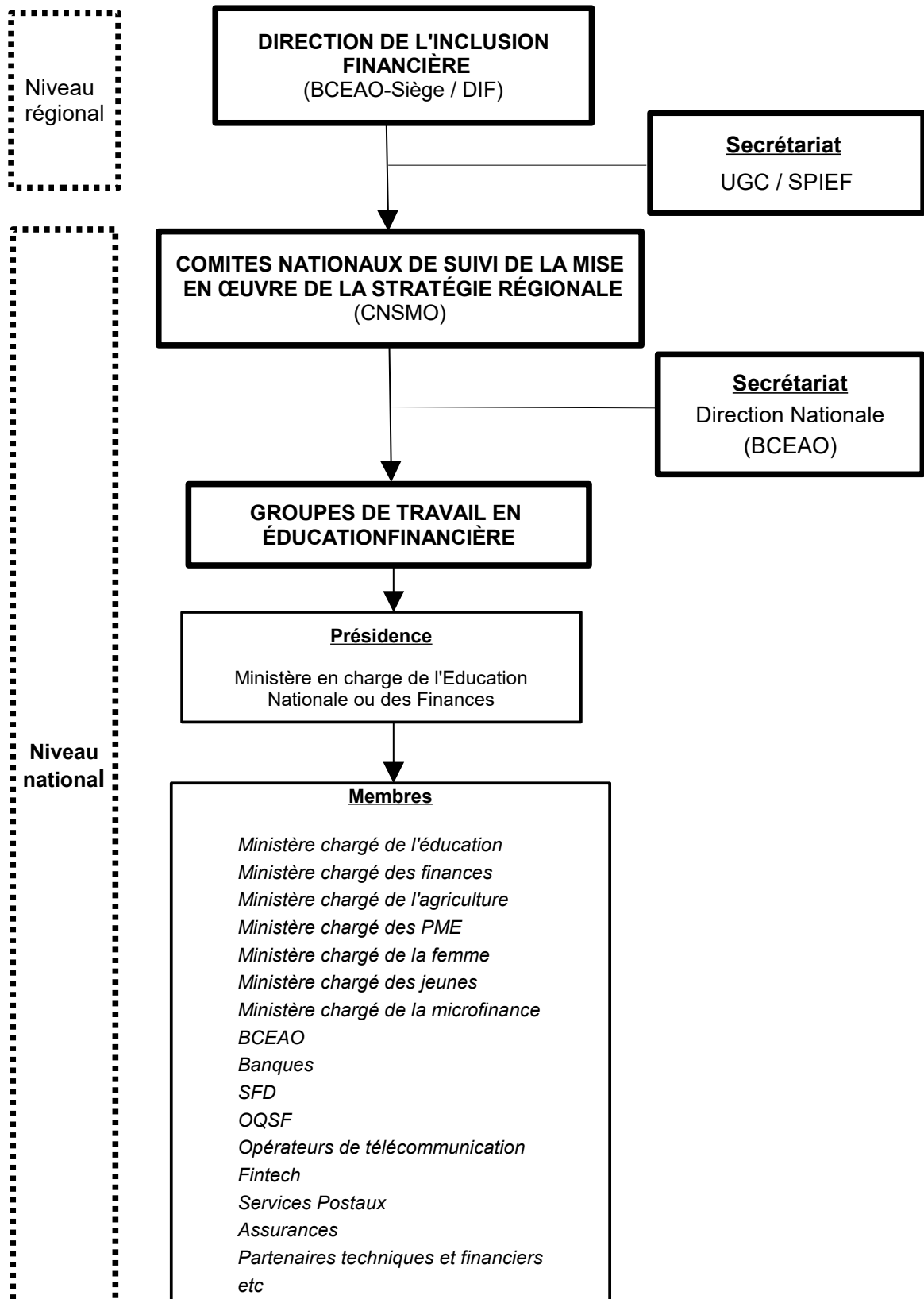
A cet égard, ils sont chargés :

- d'identifier les besoins en éducation financière des groupes cibles, afin de contribuer à l'élaboration des messages clés, lors des campagnes d'information et de sensibilisation ainsi que des formations ;
- d'assurer l'articulation et la synergie entre les actions du Programme régional d'éducation financière et les programmes nationaux ;
- d'élaborer et d'alimenter le tableau de bord des indicateurs de suivi du Programme régional ;
- de fournir aux CNSMO les données nécessaires pour renseigner les indicateurs de performance du Programme régional.

Les Groupes de travail rendent compte autant que de besoin de leurs activités aux Comités Nationaux de Suivi de la Mise en Œuvre de la Stratégie régionale.

Le schéma ci-après présente l'architecture fonctionnelle du dispositif de mise en œuvre du Programme régional d'éducation financière.

Schéma n°4 : Dispositif de mise en œuvre du Programme régional d'éducation financière



VIII. DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION DU PROGRAMME

Il comprend une série d'indicateurs de suivi, définis pour apprécier les performances du Programme régional et évaluer les progrès vers l'atteinte des objectifs. Le dispositif de suivi-évaluation sera sous la supervision de la BCEAO, à travers les organes de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA.

8.1. Les organes de suivi

Il s'agit du Comité Technique de Suivi (CTS) et du Comité Régional de Pilotage (CRP), à qui des rapports d'activité périodiques de l'UGC sont présentés.

- **Le Comité Technique de suivi**

Le Comité Technique de Suivi (CTS) est chargé, entre autres, du suivi des activités de l'UGC. Dans cette optique, il examine le rapport d'activités trimestriel de l'UGC et assure le suivi de la mise en œuvre du Programme régional d'éducation financière. Le CTS regroupe la Direction de l'Inclusion Financière (DIF), la Direction de la Stabilité Financière, la Direction des Systèmes et Moyens de Paiement (DSMP), la Direction des Activités Bancaires et des Financements Alternatifs (DABFA). Il se réunit une fois par trimestre et autant de fois que de besoin, lorsque les circonstances l'exigent. Il pourrait être élargi à d'autres Directions des Services Centraux de la Banque Centrale.

- **Le Comité Régional de Pilotage**

Le Comité Régional de Pilotage (CRP) est l'organe d'orientation de la politique d'inclusion financière dans l'UEMOA. Il est chargé de donner les orientations stratégiques nécessaires et de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie régionale. Le Comité Régional de Pilotage (CRP) a, entre autres, pour mission, (i) d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière, (ii) d'analyser les actions mises en œuvre ainsi que celles en instance, (iii) d'examiner toutes autres questions liées à la promotion de l'inclusion financière dans l'UEMOA.

Ainsi, dans le cadre de ses fonctions, le CRP assurera le suivi de la mise en œuvre du Programme régional.

8.2. Les indicateurs de performance

Ils seront affinés à la suite de l'étude de référence sur l'inclusion financière dans l'UEMOA, prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière. Les informations obtenues permettront de mieux cerner les besoins des populations et d'affiner les actions envisagées dans le Programme régional d'éducation financière et au niveau des Etats.

Les indicateurs retenus pour le suivi et l'évaluation du Programme régional sont présentés, par composante, dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Indicateurs de suivi-évaluation du Programme régional d'éducation financière

N°	Indicateurs	Formule de calcul	Situation de référence (%)	Cible ¹ 2023 (%)
Composante 1				
1	Pourcentage d'écoles, de collèges et d'universités ayant dispensé des leçons et des modules d'éducation financière	[Nombre total d'écoles, de collèges et d'universités ayant dispensé des leçons et des modules d'éducation financière / Nombre total d'écoles publiques et privées du primaire et du secondaire dans l'UEMOA] x 100	ND*	10
2	Pourcentage d'enseignants formés en éducation financière	[Nombre total d'enseignants formés en éducation financière / Nombre total d'enseignants] x 100	ND	25
3	Nombre d'apprenants formés ou sensibilisés en éducation financière	Nombre d'apprenants formés ou sensibilisés en éducation financière	ND	PM**
Composante 2				
4	Pourcentage de structures (en charge de chaque groupe cible) dont les capacités sont renforcées en éducation financière	[Nombre total de structures en charge des jeunes/femmes/personnes âgées/organisations paysannes /salariés/ PTPE, ayant reçu une formation des formateurs en éducation financière / Nombre total de structures dans l'UEMOA] x 100	ND	25
5	Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des groupes cibles	[Nombre total de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des groupes cibles / Nombre total de modules d'éducation financière prédéfinis] x 100	ND	75
6	Nombre total de personnes formées	Nombre de personnes (groupes cibles) formées	ND	PM
Composante 3				
7	Pourcentage de structures publiques et privées d'encadrement des petites et très petites entreprises, dont les capacités sont renforcées en éducation financière	[Nombre total de structures en charge des PTPE, ayant reçu une formation de formateurs en éducation financière / Nombre total de structures dans l'UEMOA] x 100	ND	25
8	Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des petites et très petites entreprises	[Nombre total de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des PTPE / Nombre total de modules d'éducation financière prédéfinis] x 100	ND	75
9	Nombre de petites et très petites entreprises formées	Nombre de petites et très petites entreprises formées	ND	PM

* : Non déterminé

** : Pour mémoire

¹ Les cibles mentionnées dans ce document sont indicatives et seront affinées à l'issue de l'étude de référence sur l'inclusion financière dans l'UEMOA.

Le plan de suivi y relatif est détaillé dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Plan de suivi du Programme régional d'éducation financière

Activité	Objectif	Fréquence	Actions escomptées
Suivi des progrès (exécution physique et financière)	Suivi des indicateurs et analyse des progrès suivant les objectifs du Programme	Semestrielle et selon les indicateurs	Evaluation régulière par l'UGC
Suivi et gestion des risques	Identification des risques spécifiques pouvant entraver l'atteinte des résultats escomptés	Permanent	Risques identifiés et mesures d'atténuation prises, consignées dans le rapport d'activité et présentés au CTS et au CRP
Assurance qualité du Programme régional	Contrôle qualité selon les standards de la BCEAO	Annuelle	Forces et faiblesses identifiées pour améliorer les performances
Revue à mi-parcours et corrections ad-hoc ou actualisation	Revue interne des données et information collectées	Annuelle	Performances, risques, leçons et qualité évalués par le CTS et le CRP

8.3. Rôles et responsabilités des acteurs

La mise en œuvre du Programme régional d'éducation financière requiert la mobilisation de différentes structures telles que les administrations, les ministères, la BCEAO, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers et/ou les bénéficiaires, dont les rôles et les responsabilités sont précisés dans le document. Cette liste pourrait être complétée, au regard des spécificités des Etats et de l'organisation des institutions.

Le tableau en annexe présente, à titre indicatif, les rôles des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Programme régional.

8.4 Risques majeurs du Programme

Les risques majeurs qui pourraient entraver la mise en œuvre efficace du Programme régional d'éducation financière sont (i) la faible mobilisation des financements, (ii) la faible capacité des prestataires dans la mise en œuvre des actions, (iii) la faible adhésion des Etats membres de l'Union, (iv) la faible adhésion des institutions financières de l'Union et (v) la faible adhésion des bénéficiaires (groupes cibles).

Ces risques potentiels et les mesures pour leur atténuation sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : Risques et mesures d'atténuation

Typologie	Causes	Niveau (haut/moyen/bas)	Mesures d'atténuation
Financier	Faible mobilisation des financements	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> planification et soumission des besoins à temps ; stratégie de mobilisation des ressources mise en place ; contribution financière des Etats.
Opérationnel/ Technique	Faibles capacités et performances des prestataires dans la mise en œuvre des actions	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> critères de compétences à la sélection des prestataires et des partenaires de réalisation ; suivi des résultats et reporting régulier ; renforcement des capacités.
Stratégique	Faible adhésion des Etats membres de l'Union	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> rôle actif assigné aux CNSMO à travers les Groupes de travail dans la mise en œuvre ; articulation et synergie entre les actions du Programme régional et celles menées au niveau national ; répartition claire des rôles et responsabilités entre la BCEAO et les Etats.
	Faible adhésion des institutions financières de l'Union	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> mécanisme d'implication des institutions financières, à travers les Groupes de travail ; responsabilisation des institutions financières dans la mise en œuvre.
	Faible adhésion des bénéficiaires (groupes cibles) : absence de temps matériel pour suivre les formations, perte de confiance)	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> adaptation des contenus des formations aux supports électroniques ; communication sur les mesures de protection prises par les Autorités.

ANNEXES

Annexe 1 : Plan d'action du Programme régional d'éducation financière

Annexe 2 : Budget du Programme par composante et par année

Annexe 3: Indicateurs de suivi-évaluation par composante

Annexe 4 : Rôles et responsabilités des acteurs

Annexe 5 : Expériences internationales en matière d'éducation financière

Annexe 6 : Initiatives dans l'UEMOA

Annexe 7 : Statut des stratégies nationales d'éducation financière en 2015

Annexe 1 : Plan d'action du Programme régional d'éducation financière

Composante	Objectifs spécifiques	Effets/Résultats attendus	Actions	Activités	Horizon de réalisation	Indicateurs de mesure	Cible	Structure responsable			
								BCEAO		ETATS	
								Tech	Fin	Tech	Fin
Composante 1 : Formation en éducation financière des écoliers, des élèves et des étudiants de l'enseignement général et technique ainsi que des centres de formation professionnelle	OS1 : Développer les compétences financières des écoliers, élèves et étudiants	<u>Effet 1</u> : Les écoliers, élèves et étudiants sont instruits sur les questions financières									
		<u>R1.1</u> : Les cours sont conçus, intégrés dans les programmes académiques et dispensés aux écoliers, élèves et étudiants	<u>A1</u> : Intégrer l'éducation financière dans le cursus académique de chaque ordre d'enseignement	<u>Act1.1</u> : Conception des cours d'éducation financière à enseigner	2022	Pourcentage d'écoles ayant dispensé des leçons et des modules d'éducation financière	10%	X	X	X	
				<u>Act1.2</u> : Intégration des cours d'éducation financière dans le cursus scolaire des enseignements primaire, secondaire et universitaire	2023					X	X
		<u>R1.2</u> : Les enseignants sont formés à l'éducation financière, ainsi que sur l'utilisation des manuels	<u>A2</u> : Former les acteurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en-éducation financière	<u>Act2.1</u> : Élaboration des outils pédagogiques	2023	Pourcentage d'enseignants formés en éducation financière	25%	X	X	X	
				<u>Act2.2</u> : Formation du corps enseignant sur les cours et les outils d'éducation financière	2023			X	X	X	
<u>R1.3</u> : Les écoliers, élèves et étudiants sont sensibilisés sur l'éducation financière.	<u>A3</u> : Organiser des actions de sensibilisation sur l'éducation financière dans les milieux scolaire et universitaire	<u>Act3.1</u> : Organisation de rencontres entre les professionnels de la finance, les organisations de consommateurs des services financiers et les apprenants des milieux scolaire et universitaire	2023	Nombre d'apprenants formés ou sensibilisés en éducation financière	PM			X	X		

Composante	Objectifs spécifiques	Effets/Résultats	Actions	Activités	Horizon de réalisation	Indicateur de mesure	Cible	Structure responsable				
								BCEAO		ETATS		
								Tech	Fin	Tech	Fin	
Composante 2 : Renforcement des connaissances en éducation financière des populations en dehors de l'école	OS2 : Renforcer les connaissances en matière financière des populations en dehors de l'école, notamment les jeunes déscolarisés, les jeunes actifs, les femmes, les salariés des secteurs public et privé, les personnes âgées, les populations rurales et les personnes vivant avec un handicap (malvoyants et malentendants)	<u>Effet 2</u> : Les populations hors de l'école (jeunes, femmes, populations rurales, salariés, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap) renforcent leurs connaissances en éducation financière et utilisent les services financiers en connaissance de cause		<u>Act.1.1</u> : Élaboration de modules de formation à l'endroit des femmes	2021	Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des femmes	75%	X	X			
				<u>A1</u> : Promouvoir l'éducation financière des femmes	<u>Act.1.2</u> : Formation des structures publiques et privées de soutien aux actions sociales et aux femmes	2022	Pourcentage de structures publiques et privées chargées de la promotion des femmes dont les capacités sont renforcées en éducation financière	25%	X	X	X	X
				<u>R2</u> : Les populations en dehors de l'école bénéficient d'actions d'éducation financière adaptées à leurs besoins spécifiques	<u>Act1.3</u> : Formations et séances de sensibilisation à l'endroit des femmes	2023	Nombre de femmes formées	PM		X	X	X
				<u>A2</u> : Promouvoir l'éducation financière des jeunes en dehors de l'école	<u>Act2.1</u> : Élaboration de modules de formation pour les jeunes en apprentissage ou en auto-emploi	2021	Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des jeunes	75%	X	X		
					<u>Act2.2</u> : Formation des structures publiques et privées d'appui aux associations et mouvements de jeunes	2022	Pourcentage de structures chargées de la promotion des jeunes dont les capacités sont renforcées en éducation financière	25%		X	X	X
					<u>Act2.3</u> : Formations et séances de sensibilisation à l'endroit des jeunes en apprentissage ou en auto-emploi	2023	Nombre de jeunes formés	PM	X		X	X

Composante	Objectifs spécifiques	Effets/Résultats	Actions	Activités	Horizon de réalisation	Indicateur de mesure	Cible	Structure responsable				
								BCEAO		ETATS		
								Tech	Fin	Tech	Fin	
Composante 2 : Renforcement des connaissances en éducation financière des populations en dehors de l'école	OS2 : Renforcer les connaissances en matière financière des populations en dehors de l'école, notamment les jeunes déscolarisés, les jeunes actifs, les femmes, les salariés des secteurs public et privé, les personnes âgées, les populations rurales et les personnes vivant avec un handicap (malvoyants et malentendants) ;	Effet 2 : Les populations hors de l'école (jeunes, femmes, populations rurales, salariés, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap) renforcent leurs connaissances en éducation financière et utilisent les services financiers en connaissance de cause	R2: Les populations en dehors de l'école bénéficient d'actions d'éducation financière adaptées à leurs besoins spécifiques	A3: Promouvoir l'éducation financière des populations rurales	Act3.1: Élaboration de modules de formation à l'endroit des populations rurales	2021	Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des organisations paysannes	75%	X	X	x	
					Act3.2 : Formation des structures publiques et privées d'encadrement et d'appui aux populations rurales	2022	Pourcentage de structures publiques et privées chargées des organisations paysannes dont les capacités sont renforcées en éducation financière	25%	X	X	x	
					Act3.3 : Formations et séances de sensibilisation à l'endroit des populations rurales	2023	Nombre de ruraux formés	PM			X	X
				A4: Promouvoir l'éducation financière des personnes âgées	Act4.1: Élaboration de modules de formation à l'endroit des personnes âgées	2021	Pourcentage de structures publiques et privées chargées de la protection des personnes âgées dont les capacités sont renforcées en éducation financière	75%	X	X	x	
					Act4.2 : Formation des Structures publiques et privées en charge des personnes âgées	2022	Pourcentage de structures publiques et privées en charge des personnes âgées dont les capacités sont renforcées en éducation financière	25%	X	X	x	
					Act4.3: Formations et séances de sensibilisation à l'endroit des personnes âgées	2023	Nombre de personnes âgées formées	PM			X	X

Composante	Objectifs spécifiques	Effets/Résultats	Actions	Activités	Horizon de réalisation	Indicateur de mesure	Cible	Structure responsable					
								BCEAO		ETATS			
								Tech	Fin	Tech	Fin		
Composante 2 : Renforcement des connaissances en éducation financière des populations en dehors de l'école	OS2 : Renforcer les connaissances en matière financière des populations en dehors de l'école, notamment les jeunes déscolarisés, les jeunes actifs, les femmes, les salariés des secteurs public et privé, les personnes âgées, les populations rurales et les personnes vivant avec un handicap (malvoyants et malentendants)	R2: Les populations en dehors de l'école bénéficient d'actions d'éducation financière adaptées à leurs besoins spécifiques	A5 : Promouvoir l'éducation financière des salariés des secteurs public et privé	Act5.1: Élaboration de modules de formation à l'endroit des salariés	2021	Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des salariés	75%	X	X	x			
				Act5.2 : Formation des structures publiques et privées en charge des ressources humaines	2022	Pourcentage de structures publiques et privées chargées des salariés dont les capacités sont renforcées en éducation financière	25%	X	X	x			
				Act5.3: Formations et séances de sensibilisation à l'endroit des salariés	2023	Nombre de salariés formés	PM			X	X		
				Act6.1: Élaboration de modules de formation à l'endroit des personnes vivant avec un handicap	2021	Pourcentage de structures publiques et privées d'encadrement des personnes vivant avec un handicap, dont les capacités sont renforcées en éducation financière	75%	X	X	x			
				Act6.2 : Formation des structures publiques et privées en charge des personnes vivant avec un handicap	2022	Pourcentage de structures publiques et privées chargées des salariés dont les capacités sont renforcées en éducation financière	25%	X	X	x			
				Act6.3: Formations et séances de sensibilisation des personnes vivant avec un handicap	2023	Nombre de personnes vivant avec un handicap formées	PM			X	X		
			Effet 2 : Les populations hors de l'école (jeunes, femmes, les populations rurales, salariés, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap) renforcent leurs connaissances en éducation financière et utilisent les services financiers en connaissance de cause										

Composante	Objectifs spécifiques	Effets/Résultats	Actions	Activités	Horizon de réalisation	Indicateurs de mesure	Cible	Structure responsable			
								BCEAO		ETATS	
								Tech	Fin	Tech	Fin
Composante 3 : Renforcement des capacités en éducation financière des petites et très petites entreprises	OS3 : Renforcer les capacités en éducation financière des Petites et Moyennes Entreprises, notamment les Petites et les Très petites Entreprises.	Effet 3 : Les Petites et Très petites Entreprises sont dotées des compétences financières nécessaires pour une meilleure utilisation des services financiers.									
		R3 : Les Petites et les Très Petites Entreprises bénéficient d'actions d'éducation financière adaptés à leurs besoins spécifiques	A1 : Promouvoir l'éducation financière des Petites et Très Petites Entreprises	Ac1.1 : Élaboration de modules de formation à l'endroit des Petites et Très Petites Entreprises	2021	Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des petites et très petites	75%	X	X	x	
				Act1.2 : Formation des structures publiques et privées d'encadrement ou d'appui aux Petites et Très Petites Entreprises	2022	Pourcentage de structures publiques et privées d'encadrement des petites et très petites entreprises, dont les capacités sont renforcées en éducation financière	25%	X	X	x	
				Act1.3 : Formations et séances de sensibilisation à l'endroit des Petites et Très Petites Entreprises	2023	Nombre de petites et très petites entreprises formées	PM			X	X

Annexe 2 : Budget détaillé du Programme d'éducation régional financière par composante et par année (2019-2023)

COMPOSANTES/ACTIVITES	FINANCEMENT			2 019		2 020		2 021		2 022		2 023	
	Total	BCEAO	Coop Suisse	BCEAO	Coop Suisse	BCEAO	Coop Suisse	BCEAO	Coop Suisse	BCEAO	Coop Suisse	BCEAO	Coop Suisse
COMPOSANTE 1 : FORMATION EN ÉDUCATION FINANCIÈRE DES ÉCOLIERS, DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNIQUE AINSI QUE DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	290 000 000	50 000 000	240 000 000	0	0	0	0	25 000 000	120 000 000	25 000 000	120 000 000	0	0
Conception de cours d'éducation financière à insérer dans les curricula des systèmes éducatifs Elaborer et intégrer l'éducation financière dans le cursus académique Former les acteurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en-éducation financière Organiser des actions de sensibilisation sur l'éducation financière dans les milieux scolaire et universitaire	290 000 000	50 000 000	240 000 000	0	0	0	0	25 000 000	120 000 000	25 000 000	120 000 000	0	0
COMPOSANTE 2 : RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES EN EDUCATION FINANCIERE DES POPULATIONS EN DEHORS DE L'ECOLE	1 260 000 000	452 000 000	808 000 000	14 000 000	45 000 000	46 461 800	368 007 000	162 538 200	284 993 000	189 000 000	80 000 000	40 000 000	30 000 000
Renforcement des connaissances en éducation financière des groupes cibles (jeunes, femmes, populations rurales, des salariés et personnes âgées) - Recrutement du consultant - Tenue des ateliers nationaux de validation des modules - Élaboration des modules de formation pour les groupes cibles - Formation des institutions de soutien, d'appui ou d'encadrement aux groupes cibles - Tenue des ateliers nationaux de priorisation	632 727 400	185 721 840	447 005 560	14 000 000	45 000 000	28 721 840	187 012 560	41 000 000	164 993 000	102 000 000	50 000 000	0	0
Définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication à l'intention du grand public - Recrutement du consultant - Tenue des ateliers nationaux de validation des contenus des messages - Elaboration d'un plan de communication - Campagnes de sensibilisation et d'information	627 272 600	266 278 160	360 994 440	0	0	17 739 960	180 994 440	121 538 200	120 000 000	87 000 000	30 000 000	40 000 000	30 000 000

COMPOSANTES/ACTIVITES	FINANCEMENT			2 019		2 020		2 021		2 022		2 023	
	Total	BCEAO	Coop Suisse	BCEAO	Coop Suisse	BCEAO	Coop Suisse	BCEAO	Coop Suisse	BCEAO	Coop Suisse	BCEAO	Coop Suisse
COMPOSANTE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES EN EDUCATION FINANCIERE DES PETITES ET TRES PETITES ENTREPRISES	60 000 000	8 000 000	52 000 000	0	0	0	0	0	0	8 000 000	52 000 000	0	0
Renforcement des capacités en éducation financière des Petites et Très Petites Entreprises													
Élaboration des modules de formation pour les Petites et Très Petites Entreprises	60 000 000	8 000 000	52 000 000	0	0	0	0			8 000 000	52 000 000	0	0
- Formation des structures publiques et privées d'encadrement ou d'appui aux Petites et Très Petites Entreprises													
TOTAL	1 610 000 000	510 000 000	1 100 000 000	14 000 000	45 000 000	46 461 800	368 007 000	187 538 200	404 993 000	222 000 000	252 000 000	40 000 000	30 000 000

Annexe 3: Indicateurs de suivi-évaluation par composante

- **Composante 1 :**

- **Indicateur 1 : Pourcentage d'écoles, collèges et universités ayant dispensé des leçons et des modules d'éducation financière**

Cet indicateur se décompose en sous-indicateurs permettant de renseigner l'indicateur principal. Il s'agit de :

- Pourcentage d'écoles primaires publiques ou privées ayant dispensé des leçons et des modules d'éducation financière
- Pourcentage de collèges et de lycées publics ou privés ayant dispensé des leçons et des modules d'éducation financière
- Pourcentage d'universités publiques ou privées ayant dispensé des leçons et des modules d'éducation financière

Ils sont définis dans le tableau ci-après :

N°	Indicateurs	Formule de calcul	Situation de référence (%)	Cible 2023 (%)
1	Pourcentage d'écoles ayant dispensé des leçons et des modules d'éducation financière	[Nombre total d'écoles ayant dispensé des leçons et des modules d'éducation financière / Nombre total d'écoles publiques et privées du primaire et du secondaire dans l'UEMOA] x 100	ND	10
2	Pourcentage d'écoles primaires publiques ou privées ayant dispensé des leçons et des modules d'éducation financière	[Nombre total d'écoles primaires publiques ou privées ayant dispensé des leçons et des modules d'éducation financière / Nombre total d'écoles primaires publiques ou privées dans l'UEMOA] x 100	ND	10
3	Pourcentage de collèges et de lycées publics ou privés ayant dispensé des leçons et des modules d'éducation financière	[Nombre total de collèges et de lycées publics ou privés ayant dispensé des leçons et des modules d'éducation financière / Nombre total de collèges et de lycées publics ou privés dans l'UEMOA] x 100	ND	10
4	Pourcentage d'universités publiques ou privées ayant dispensé des leçons et des modules d'éducation financière	[Nombre total d'universités publiques ou privées ayant dispensé des leçons et des modules d'éducation financière / Nombre total d'universités publiques ou privées dans l'UEMOA] x 100	ND	10

- **Indicateur 2 : Pourcentage d'enseignants formés en éducation financière**

Les sous-indicateurs de l'indicateur principal se présentent comme suit :

- Pourcentage d'enseignants des écoles primaires publiques ou privées formés en éducation financière
- Pourcentage d'enseignants des collèges et de lycées publics ou privés formés en éducation financière
- Pourcentage d'enseignants des universités publiques ou privées formés en éducation financière

Ils sont définis dans le tableau ci-après :

N°	Indicateurs	Formule de calcul	Situation de référence (%)	Cible 2023 (%)
1	Pourcentage d'enseignants formés en éducation financière	[Nombre total d'enseignants formés en éducation financière / Nombre total d'enseignants] x 100	ND	25
2	Pourcentage d'enseignants des écoles primaires publiques ou privées formés en éducation financière	[Nombre total d'enseignants des écoles primaires publiques ou privées formés en éducation financière / Nombre total d'enseignants] x 100	ND	25

N°	Indicateurs	Formule de calcul	Situation de référence (%)	Cible 2023 (%)
3	Pourcentage d'enseignants des collèges et de lycées publics ou privés formés en éducation financière	$[\text{Nombre total d'enseignants des collèges et de lycées publics ou privés formés en éducation financière} / \text{Nombre total d'enseignants}] \times 100$	ND	25
4	Pourcentage d'enseignants des universités publiques ou privées formés en éducation financière	$[\text{Nombre total d'enseignants des universités publiques ou privées formés en éducation financière} / \text{Nombre total d'enseignants}] \times 100$	ND	25

Indicateur 3 : Nombre d'apprenants formés ou sensibilisés en éducation financière

Les sous-indicateurs de l'indicateur 3 sont définis dans le tableau ci-après :

Ils sont définis dans le tableau ci-après :

N°	Indicateurs	Formule de calcul	Situation de référence (%)	Cible 2023 (%)
1	Nombre d'écoliers du public et du privé touchés par les actions de sensibilisation	Nombre d'écoliers du public et du privé touchés par les actions de sensibilisation	ND	PM
2	Nombre d'élèves du public et du privé touchés par les actions de sensibilisation	Nombre d'élèves du public et du privé touchés par les actions de sensibilisation	ND	PM
3	Nombre d'étudiants touchés par les actions de sensibilisation	Nombre d'étudiants touchés par les actions de sensibilisation	ND	PM

- **Composante 2 :**

Indicateur 1 : Pourcentage de structures (en charge de chaque groupe cible) dont les capacités sont renforcées en éducation financière

Les sous-indicateurs de l'indicateur principal se décomposent comme suit :

- Pourcentage de structures chargées de la promotion des jeunes dont les capacités sont renforcées en éducation financière
- Pourcentage de structures publiques et privées chargées de la promotion des femmes dont les capacités sont renforcées en éducation financière
- Pourcentage de structures publiques et privées chargées des organisations paysannes dont les capacités sont renforcées en éducation financière
- Pourcentage de structures publiques et privées chargées de la protection des personnes âgées dont les capacités sont renforcées en éducation financière
- Pourcentage de structures publiques et privées chargées des salariés dont les capacités sont renforcées en éducation financière
- Pourcentage de structures publiques et privées d'encadrement des personnes vivant avec un handicap (malvoyants et malentendants), dont les capacités sont renforcées en éducation financière

Ils sont définis dans le tableau ci-après :

N°	Indicateurs	Formule de calcul	Situation de référence (%)	Cible 2023 (%)
1	Pourcentage de structures (en charge de chaque groupe cible) dont les capacités sont renforcées en éducation financière	$\frac{[\text{Nombre total de structures en charge des jeunes/femmes/personnes âgées/organisations paysannes/salariés/personne avec un handicap, ayant reçu une formation des formateurs en éducation financière}]}{\text{Nombre total de structures dans l'UEMOA}} \times 100$	ND	25
2	Pourcentage de structures chargées de la promotion des jeunes dont les capacités sont renforcées en éducation financière	$\frac{[\text{Nombre total de structures en charge des jeunes, ayant reçu une formation des formateurs en éducation financière}]}{\text{Nombre total de structures dans l'UEMOA}} \times 100$	ND	25
3	Pourcentage de structures publiques et privées chargées de la promotion des femmes dont les capacités sont renforcées en éducation financière	$\frac{[\text{Nombre total de structures en charge des femmes, ayant reçu une formation des formateurs en éducation financière}]}{\text{Nombre total de structures dans l'UEMOA}} \times 100$	ND	25
4	Pourcentage de structures publiques et privées chargées des organisations paysannes dont les capacités sont renforcées en éducation financière	$\frac{[\text{Nombre total de structures en charge des organisations paysannes, ayant reçu une formation de formateurs en éducation financière}]}{\text{Nombre total de structures dans l'UEMOA}} \times 100$	ND	25
5	Pourcentage de structures publiques et privées chargées de la protection des personnes âgées dont les capacités sont renforcées en éducation financière	$\frac{[\text{Nombre total de structures en charge des personnes âgées, ayant reçu une formation des formateurs en éducation financière}]}{\text{Nombre total de structures dans l'UEMOA}} \times 100$	ND	25
6	Pourcentage de structures publiques et privées chargées des salariés dont les capacités sont renforcées en éducation financière	$\frac{[\text{Nombre total de structures en charge des salariés, ayant reçu une formation des formateurs en éducation financière}]}{\text{Nombre total de structures dans l'UEMOA}} \times 100$	ND	25
7	Pourcentage de structures publiques et privées d'encadrement des personnes vivant avec un handicap (malvoyants et malentendants), dont les capacités sont renforcées en éducation financière	$\frac{[\text{Nombre total de structures en charge des personnes vivant avec un handicap, ayant reçu une formation des formateurs en éducation financière}]}{\text{Nombre total de structures dans l'UEMOA}} \times 100$	ND	25

Indicateur 2 : Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des groupes cibles

Les sous-indicateurs de l'indicateur principal se décomposent comme suit

- Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des jeunes
- Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des femmes
- Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des organisations paysannes
- Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des personnes âgées
- Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des salariés

- Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des personnes vivant avec un handicap (malvoyants et malentendants)

Ils sont définis dans le tableau ci-après :

N°	Indicateurs	Formule de calcul	Situation de référence (%)	Cible 2023 (%)
1	Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des groupes cibles	$[\text{Nombre total de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des groupes cibles} / \text{Nombre total de modules d'éducation financière prédéfinis}] \times 100$	ND	75
2	Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des jeunes	$[\text{Nombre total de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des jeunes} / \text{Nombre total de modules d'éducation financière prédéfinis}] \times 100$	ND	75
3	Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des femmes	$[\text{Nombre total de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des femmes} / \text{Nombre total de modules d'éducation financière prédéfinis}] \times 100$	ND	75
4	Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des organisations paysannes	$[\text{Nombre total de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des organisations paysannes} / \text{Nombre total de modules d'éducation financière prédéfinis}] \times 100$	ND	75
5	Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des personnes âgées	$[\text{Nombre total de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des personnes âgées} / \text{Nombre total de modules d'éducation financière prédéfinis}] \times 100$	ND	75
6	Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des salariés	$[\text{Nombre total de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des salariés} / \text{Nombre total de modules d'éducation financière prédéfinis}] \times 100$	ND	75
7	Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des personnes vivant avec un handicap (malvoyants et malentendants)	$[\text{Nombre total de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des personnes vivant avec un handicap} / \text{Nombre total de modules d'éducation financière prédéfinis}] \times 100$	ND	75

Indicateur 3 : Nombre de personnes formées

Les sous-indicateurs de l'indicateur principal sont présentés dans le tableau ci après :

N°	Indicateurs	Formule de calcul	Situation de référence (%)	Cible 2023 (%)
	Nombre de jeunes formés	Nombre de jeunes formés	ND	PM
	Nombre de femmes formés	Nombre de femmes formés	ND	PM
	Nombre de salariés formés	Nombre de salariés formés	ND	PM
	Nombre de personnes âgées formés	Nombre de personnes âgées formés	ND	PM
	Nombre de ruraux formés	Nombre de ruraux formés	ND	PM
	Nombre de personnes vivant avec un handicap (malvoyants et malentendants) formés	Nombre de personnes vivant avec un handicap formés	ND	PM

Composante 3 :

Trois indicateurs sont proposés pour mesurer les actions de la troisième composante du Programme. Il s'agit de :

- Indicateur 1 : Pourcentage de structures publiques et privées d'encadrement des petites et très petites entreprises, dont les capacités sont renforcées en éducation financière
- Indicateur 2 : Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des petites et très petites entreprises
- Indicateur 3 : Nombre de petites et très petites entreprises formées

Ils sont définis dans le tableau ci-après :

N°	Indicateurs	Formule de calcul	Situation de référence (%)	Cible 2023 (%)
	Pourcentage de structures publiques et privées d'encadrement des petites et très petites entreprises, dont les capacités sont renforcées en éducation financière	[Nombre total de structures en charge des PTPE, ayant reçu une formation des formateurs en éducation financière / Nombre total de structures dans l'UEMOA] x 100	ND	25
	Pourcentage de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des petites et très petites	[Nombre total de modules d'éducation financière élaborés ou adaptés aux besoins des PTPE / Nombre total de modules d'éducation financière prédéfinis] x 100	ND	75
	Nombre de petites et très petites entreprises formées	Nombre de petites et très petites entreprises formées	ND	PM

Annexe 4 : Rôles et responsabilités des acteurs

Acteurs / parties prenantes	Rôles et responsabilités
<p>Ministère chargé des finances</p> <p>Ministère chargé de la microfinance/l'inclusion financière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • coordonner la mise en œuvre des actions du Programme régional ; • assurer la réalisation des actions dont la prise en charge revient à l'Etat ; • assurer l'élaboration du programme national d'éducation financière ; • mettre en place le Groupe de travail sur l'éducation financière ; • prendre un arrêté ministériel ou toute décision similaire, susceptible de matérialiser la création du groupe ; • coordonner la recherche de partenariats et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des actions du Programme régional relevant des Etats; • conclure les contrats de partenariats.
<p>Ministère chargé de l'éducation nationale</p> <p>Ministère chargé de l'Enseignement primaire, secondaire</p> <p>Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur</p> <p>Ministère chargé de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'élaboration des cours d'éducation financière ; • coordonner le processus d'intégration des cours d'éducation financière dans les systèmes éducatifs nationaux ; • insérer les modules d'éducation financière dans les programmes scolaires ; • contribuer au renforcement du personnel enseignant en éducation financière ; • organiser et coordonner les actions de promotion de l'éducation financière dans les milieux scolaire et universitaire ; • contribuer et coordonner la collecte de données relatives aux systèmes éducatifs, pour le calcul et le suivi des indicateurs de performances.
<p>Ministère chargé de la femme et de la solidarité nationale ou des actions sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • contribuer à la conception des modules adaptés aux besoins des femmes et des personnes âgées ; • coordonner les formations des formateurs relatives aux femmes et aux personnes âgées ; • mettre en œuvre les formations aux groupes cibles (femmes et personnes âgées) • faciliter la mise en œuvre des campagnes de communication relatives aux femmes et aux personnes âgées ; • organiser les actions de promotion de l'éducation financière des femmes et des personnes âgées ; • contribuer à la collecte de données pour le calcul et le suivi des indicateurs de performances.

Acteurs / parties prenantes	Rôles et responsabilités
Ministère chargé de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • contribuer à la conception des modules adaptés aux besoins des jeunes hors de l'école ; • coordonner les formations des formateurs relatives aux jeunes hors de l'école ; • mettre en œuvre les formations aux groupes cibles (jeunes hors de l'école) • faciliter la mise en œuvre des campagnes de communication relatives jeunes hors de l'école ; • organiser les actions de promotion de l'éducation financière jeunes hors de l'école ; • contribuer à la collecte de données pour le calcul et le suivi des indicateurs de performances.
Ministère chargé de l'économie numérique	<ul style="list-style-type: none"> • favoriser le développement de partenariat entre les institutions financières et les <i>Fintech</i> • contribuer à la collecte de données pour le suivi des objectifs du Programme
Ministère en charge des technologies de l'information et de la communication	<ul style="list-style-type: none"> • contribuer à la conception des messages ; • assurer l'adaptabilité des contenus aux supports digitaux ; • contribuer à la prise en charge des campagnes de communication et d'information des populations cibles.
Ministère chargé du développement rural (agriculture, élevage...)	<ul style="list-style-type: none"> • contribuer à la conception des modules adaptés aux besoins des populations rurales ; • coordonner les formations des formateurs relatives aux populations rurales ; • mettre en œuvre les formations des populations rurales ; • faciliter la mise en œuvre des campagnes de communication relatives populations rurales ; • organiser les actions de promotion de l'éducation financière des populations rurales ; • contribuer à la collecte de données pour le calcul et le suivi des indicateurs de performances.
Ministère chargé du Commerce, de l'Industrie, des PME, de l'artisanat	<ul style="list-style-type: none"> • contribuer à la conception des modules adaptés aux besoins des petites et très petites entreprises ; • coordonner les formations des formateurs relatives aux petites et très petites entreprises ; • mettre en œuvre les formations des petites et très petites entreprises ; • faciliter la mise en œuvre des campagnes de communication relatives aux Petites et Très Petites Entreprises ; • organiser les actions de promotion de l'éducation financière petites et très petites entreprises ; • contribuer à la collecte de données pour le calcul et le suivi des indicateurs de performances.
Ministère chargé du développement et de planification	<ul style="list-style-type: none"> • participer aux actions de suivi et d'évaluation du Programme.

Acteurs / parties prenantes	Rôles et responsabilités
Chambres de commerce et d'industrie	<ul style="list-style-type: none"> • faciliter la mise en œuvre des campagnes de communication relatives aux petites et très petites entreprises ; • organiser les actions de promotion de l'éducation financière petites et très petites entreprises.
Institutions publiques et privées de soutien, d'appui ou d'encadrement des groupes cibles hors de l'école	<ul style="list-style-type: none"> • nouer des partenariats avec l'Etat pour la mise en œuvre des formations ; • fournir des personnes susceptibles de devenir des formateurs en éducation financière ; • élaborer un répertoire des formateurs et l'actualiser régulièrement ; • assurer/animer les formations des cibles ; • contribuer à la collecte de données pour le calcul et le suivi des indicateurs de performances.
BCEAO	<ul style="list-style-type: none"> • mettre en œuvre le Programme régional • apporter l'assistance technique nécessaire pour la mise en œuvre des programmes nationaux • mobiliser les financements nécessaires • développer les partenariats stratégiques • signer les conventions de partenariats • gérer les fonds mobilisés.
CNSMO	<ul style="list-style-type: none"> • coordonner la mise en œuvre des actions du Programme régional ; • assurer la réalisation des actions dont la prise en charge revient à l'Etat ; • assurer l'élaboration du programme national d'éducation financière ; • mettre en place le Groupe de travail sur l'éducation financière ; • prendre un arrêté ministériel ou toute décision similaire, susceptible de matérialiser la création du groupe ; • coordonner la mobilisation des partenariats et des ressources pour la mise en œuvre des actions du Programme régional ainsi que du programme national ; • conclure les contrats de partenariats.
Groupes de travail sur l'éducation financière	<ul style="list-style-type: none"> • assurer la mise en œuvre des actions relevant de la responsabilité des Etats ; • assurer la complémentarité, l'articulation et la synergie entre les actions du Programme régional et celles des programmes nationaux ; • élaborer et alimenter le tableau de bord des indicateurs de suivi du Programme régional ; • fournir les données au CNSMO en vue de déterminer les indicateurs de performances du Programme régional.
Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et actualiser régulièrement un répertoire d'Experts et de personnes ressources en éducation financière ; • contribuer à l'élaboration des modules de formation des groupes cibles ; • contribuer aux formations des formateurs : fournir des

Acteurs / parties prenantes	Rôles et responsabilités
	<p>personnes ressources pour le coaching ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • fournir des personnes susceptibles d'être des formateurs en éducation financière ; • collecter les données auprès de ses membres et les transmettre au Groupe de travail ou au CNSMO, en vue de déterminer les indicateurs de performances du Programme régional ; • sensibiliser ses membres (SFD) à offrir l'éducation financière à leurs clients notamment les jeunes, les femmes, les petites et très petites entreprises, les populations rurales ; • amener ses membres à poursuivre la promotion et l'implémentation des Principes de la Smart Campaign sur la Protection des Clients ainsi que des Normes Universelles de Gestion de la Performance Sociale (NUGPS) de la SPTF.
Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers	<ul style="list-style-type: none"> • contribuer à l'élaboration des modules de formation des groupes cibles ; • contribuer à la prise en charge des actions de formation, d'information et de sensibilisation des populations ; • collecter les données auprès de ses membres et les transmettre au Groupe de travail ou au CNSMO, en vue de déterminer les indicateurs de performances du Programme régional ; • amener ses membres à former leurs agents sur les Principes de la Smart Campaign sur la Protection des clients.
Etablissements de Monnaie Electronique	<ul style="list-style-type: none"> • contribuer à l'élaboration des modules de formation des groupes cibles ; • contribuer à la prise en charge des actions de formation, d'information et de sensibilisation des populations ; • collecter les données auprès de ses membres et les transmettre au Groupe de travail ou au CNSMO, en vue de déterminer les indicateurs de performances du Programme régional.
Association Professionnelle des Sociétés d'Assurance	<ul style="list-style-type: none"> • contribuer à l'élaboration des modules de formation des groupes cibles ; • fournir des personnes susceptibles d'être des formateurs en éducation financière ; • inciter ses membres à offrir l'éducation financière à leurs clients ; • contribuer à la prise en charge des actions de formation, d'information et de sensibilisation des populations ; • collecter les données auprès de ses membres et les transmettre au Groupe de travail ou au CNSMO, en vue de déterminer les indicateurs de performances du Programme régional.
Associations de consommateurs de services financiers	<ul style="list-style-type: none"> • participer au Groupe de travail à travers leur représentant ; • contribuer à l'élaboration des modules de formation des groupes cibles ;

Acteurs / parties prenantes	Rôles et responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> • fournir des personnes susceptibles d'être des formateurs en éducation financière.
Partenaires techniques et financiers (ONG nationales et internationales), Agences d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> • participer au Groupe de travail à travers leur représentant ; • contribuer à l'élaboration des modules de formation des groupes cibles ; • fournir des personnes susceptibles d'être des formateurs en éducation financière ; • fournir des personnes ressources pour le coaching des formateurs ; • contribuer à la mise en œuvre des formations aux groupes cibles spécifiques (délivrer les formations) ; • fournir les données au CNSMO en vue de déterminer les indicateurs de performances du Programme régional.
Bailleurs de fonds internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • participer au Groupe de travail à travers leur représentant ; • contribuer au financement du Programme régional.
Bénéficiaires (groupes cibles du Programme)	<ul style="list-style-type: none"> • suivre les formations ; • mettre en pratique les messages reçus.

Annexe 5 : Expériences internationales en matière d'éducation financière

L'éducation financière a fait l'objet d'une attention particulière sur le plan international. L'OCDE, le CGAP et le Système des Nations Unies y ont accordé un intérêt au cours de ces dernières années.

- **Les travaux de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques**

L'OCDE a mené des travaux sur l'éducation financière à partir de 2002. Ces travaux ont abouti à la publication, en 2005, des recommandations sur les principes et les bonnes pratiques relatifs à la sensibilisation et l'éducation financières à l'intention des gouvernements et des institutions publiques et privées concernées. En 2008, l'OCDE a créé le Réseau international pour l'Education Financière (INFE), qui réunit aujourd'hui plus de 110 pays dans le but de partager les bonnes pratiques et de traiter les questions prioritaires. Cet organisme se concentre principalement sur la création et la diffusion de politiques et d'outils pratiques sur la collecte de données. Son travail de diffusion passe par des colloques internationaux réguliers et un portail en ligne sur lequel sont mis à disposition tous les principes, orientations, outils pratiques, rapports de recherche et cas pratiques issus des pays membres.

Deux exemples récents de supports produits par l'OCDE/INFE, à la demande des dirigeants du G20 (publication en novembre 2015), sont le Manuel sur la mise en oeuvre des stratégies nationales en faveur de l'éducation financière et le cadre de compétences fondamentales des jeunes en matière de connaissances financières.

Les travaux de l'OCDE contribuent au développement des compétences financières des consommateurs en fournissant aux responsables politiques des informations pouvant les aider à concevoir des programmes d'éducation financière efficaces et faciliter les échanges de vues et le partage d'expériences dans ce domaine.

- **Les travaux du *Consultative Group to Assist the Poor* (CGAP)**

Les travaux du CGAP ont consisté à l'élaboration des modules d'éducation financière à partir de 2010 et à la formation des formateurs en éducation financière. Concernant les contenus, le CGAP a pu regrouper les connaissances possibles en cinq grands modules notamment la i) budgétisation, ii) la gestion des dettes, iii) l'épargne, iv) les négociations financières et v) les services financiers. Chaque module de formation est composé de plusieurs sessions ou séances d'apprentissage. Les quarante-trois (43) séances d'apprentissage sont retracés dans des guides pratiques.

Les résultats ci-après, ont été obtenus à l'issue des actions menées par le CGAP :

- l'habilitation de 10 formateurs de formateurs en éducation financière dont 6 domiciliés dans l'UEMOA ;
- la certification de 105 formateurs en éducation financière dans les pays d'intervention dont ceux de l'UEMOA ;
- l'organisation de 57 sessions de formation entre 2010 et 2013 avec 1 377 bénéficiaires dont 797 dans l'UEMOA.

- **Les travaux du Bureau International du Travail¹ (BIT)**

Le BIT a créé des outils pour la formation en éducation financière des travailleurs migrants en Europe ainsi que de leurs familles en Afrique de l'Ouest². Cette formation vise à répondre aux

¹ Le Bureau international du Travail (BIT) est la seule agence des Nations unies ayant un mandat clair de protection des travailleurs migrants. L'objectif du Programme « Finance Solidaire » est d'améliorer l'accès au financement pour les travailleurs et les petites entreprises et de maximiser les avantages de l'utilisation des services financiers.

² Éducation financière des migrants ouest-africains et de leur famille – <http://www.ilo.org/addisababa/information-resources/publications>.

besoins d'information des cibles susmentionnées tout au long de leurs cycles migratoires. Elle permet d'améliorer la capacité des individus à faire des choix et à prendre des décisions efficaces sur l'utilisation et la gestion de l'argent. Le programme de formation couvre les thèmes comme la gestion du budget, les produits et les services financiers (*épargne, crédit, surendettement, moyens de paiement...*), les institutions financières et les transferts d'argent, la gestion du risque et les assurances.

- **France**

Une stratégie d'éducation économique, budgétaire et financière de la population française a été adoptée en 2016, et mise en œuvre par la Banque de France. A ce titre, cinq (5) axes prioritaires ont été définis, à savoir :

- développer une éducation budgétaire et financière pour les jeunes ;
- développer les compétences dans l'accompagnement des personnes en situation de fragilité financière par les intervenants sociaux ;
- soutenir les compétences budgétaires et financières des populations tout au long de leur vie ;
- donner à toute la population, les clés de compréhension des débats économiques ;
- accompagner les entrepreneurs dans leurs compétences économiques et financières.

- **Maroc**

La Banque Centrale du Maroc a placé, depuis 2012, l'éducation financière parmi ses priorités stratégiques, en concertation avec les acteurs du secteur financier, et a initié la création de la Fondation Marocaine pour l'Education Financière (FMEF) en 2013. La principale mission de la FMEF s'articule autour de la définition et de la mise en œuvre de stratégie nationale en matière d'éducation financière.

En outre, la Fondation s'est dotée d'un plan stratégique pour la période 2019-2023, qui a été défini à la lumière du bilan de mise en œuvre de son premier plan stratégique, de 2013-2016, et du revue d'expériences internationales réussies en la matière. Ce plan s'articule autour de deux axes stratégiques, à savoir le renforcement du dispositif institutionnel, opérationnel et partenarial de la FMEF, afin d'améliorer l'impact de ses programmes d'éducation financière ainsi que leur développement et déploiement aux segments et cibles identifiés.

- **Nigeria**

Après la crise financière de 2008-2009, la Banque Centrale du Nigeria (CBN) a créé, en 2012, le Département Protection des Consommateurs, supervisé par le Vice-Gouverneur en charge de la stabilité financière. Le mandat du Département est « *d'élaborer et de mettre en œuvre un programme efficace de protection des consommateurs, en vue de renforcer la confiance des usagers des services financiers* ». L'une de ses principales missions porte sur le renforcement de l'éducation financière du consommateur. En effet, une Stratégie nationale d'éducation financière a été développé en 2013 et révisé en 2015. L'ensemble des parties prenantes sont impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie d'éducation financière. Il s'agit notamment des ministères en charge de l'éducation, de la jeunesse, des femmes, de

l'agriculture, des PME, de la communication, des régulateurs, des associations professionnelles du secteur financier (banques commerciales, assurances, banques de microfinance, autres institutions financières), des Organisations Non Gouvernementales, des communautés à la base et les partenaires techniques et financiers.

- ***Ethiopie***

Un programme spécialement consacré à l'épargne est inscrit dans le cursus scolaire des élèves de 10 à 15 ans, dans le cadre du cours d'éducation civique. Ce programme aborde les notions fondamentales destinées à surmonter les obstacles culturels à l'épargne et d'échanger également sur son importance, la planification et de l'établissement d'un budget ainsi que de l'ouverture d'un compte bancaire.

Annexe 6 : Expériences initiées dans l'UEMOA

- **En Côte d'Ivoire**

L'Agence pour la Promotion de l'Inclusion Financière (APIF) de Côte d'Ivoire a mis en place en 2019 le Programme d'Education Nationale (PNEF). Son objectif est de fournir un cadre pour la mise en œuvre d'une approche coordonnée, ciblée qui vise à optimiser les ressources et exploiter au mieux les expertises existantes au niveau de toutes les parties prenantes (secteur financier, éducation nationale, société civile sur un horizon de 5 ans). C'est un document cadre qui fédère toutes les actions entrant dans le cadre de l'éducation financière en Côte d'Ivoire, y compris le Programme d'Education Financière.

Les quatre (4) groupes, ci-après, ont été retenus pour les besoins de formation en éducation financière : (i) les jeunes (les enfants de 3 à 16 ans, les jeunes en formation professionnelle et les jeunes en création d'entreprise), les salariés des secteurs public et privé, les Très Petites Entreprises (TPE), les Petites Entreprises (PE), les Petites et Moyennes Entreprises ou Industries (PME /PMI) et les producteurs agricoles.

Le plan d'action du PNEF décline un ensemble d'activités qui concernent notamment :

- l'élaboration de modules, l'intégration dans les *curricula*, la conception et la production de supports adaptés à chaque cible ;
- la diffusion des modules ;
- la vulgarisation des mesures de protection des clients ;
- la coordination des actions.

En outre, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle a autorisé, en 2012, la mise en œuvre du Programme d'Education Financière (PEF). Ce Programme est une approche d'implantation de compétences, qui vise à outiller les agents du Ministère à la planification budgétaire pour une meilleure gestion de leurs revenus, à les sensibiliser aux risques liés au surendettement, à les familiariser aux outils appropriés pour la gestion de leurs finances personnelles et, enfin, à leur fournir les informations pertinentes à la préparation de leur retraite. Le PEF s'intéresse également aux jeunes scolarisés. Le Programme a pour objectif de contribuer à l'acquisition d'une culture financière de base par le personnel du Ministère de l'Education Nationale. Il s'inscrit également dans la dynamique de promotion des bonnes pratiques et de la stratégie nationale d'éducation et d'inclusion financières. Ainsi, il contribue à accroître leur niveau d'éducation sociale et financière ainsi qu'à développer leur citoyenneté et leur insertion économique dans la société.

Les principales raisons qui ont motivé la mise en place de ce Programme sont les suivantes :

- le surendettement du corps enseignant ;
- la cybercriminalité galopante en milieu scolaire ;
- le besoin de culture et d'intelligence financière ;
- la volonté d'accompagner les jeunes dans l'accomplissement de leur citoyenneté économique.

La vision du Programme se décline comme suit : « *Des enfants, des jeunes et des adultes socialement et financièrement autonomes, qui agissent en agents de changement dans leur propre vie pour une société équitable* ». L'objectif global est de « *donner aux enfants, aux jeunes et aux adultes le corpus de connaissances, des compétences et des attitudes pour une vie sociale et financière réussie* ». A cet égard, il met l'accent sur les populations cibles que sont : les enfants

de 3 à 16 ans, les jeunes de plus de 16 ans en formation professionnelle, les acteurs du système éducatif et les Comités de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES).

Cinq axes prioritaires ont été identifiés pour atteindre cet objectif, à savoir (i) l'éducation sociale et financière, y compris son intégration dans les *curricula*, (ii) l'alphabétisation et numératie financière, (iii) la protection des agents de l'Etat contre le risque d'exclusion financière, (iv) la sensibilisation et (v) le suivi -évaluation. Depuis 2012, le Programme d'Education Financière est délivré dans les différentes Directions Régionales de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique. Sa phase pilote a été conduite au cours de l'année scolaire 2012-2013 dans les Centres de formation pédagogique de la Côte d'Ivoire.

Ce Programme a touché, depuis sa mise en œuvre, plus de 154 341 bénéficiaires dont plus 43 000 enseignants et élèves-maîtres, 11 000 membres des Bureaux Exécutifs des Comités de Gestion des Etablissements Scolaires Publics (COGES) et 95 200 élèves des lycées et collèges du pays. La première étude d'impact a permis de constater les résultats ci-après :

- baisse du taux d'endettement des agents de l'Etat et amélioration de leur qualité de vie ;
- meilleure responsabilisation des élèves ayant participé au Programme et amélioration de leurs résultats scolaires de ces derniers.

Les bénéficiaires des formations en éducation financière ont intégré l'élaboration synthétique d'un budget dans leur quotidien et en tirent le meilleur profit pour améliorer leurs conditions de vie financière et sociale.

Toutefois, le Programme d'Education Financière est confronté au défi de mobilisation des ressources financières pour sa mise en œuvre. Cette situation a eu un effet négatif sur les résultats escomptés par le Programme.

- **Au Sénégal**

Le Ministère en charge de la Microfinance (Direction de la Microfinance), en relation avec l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (AP-SFD), a mis en place en 2012 un Programme National d'Education Financière (PNEF-MF). Ce Programme, soutenu par la Coopération Technique Allemande (GIZ), a permis de réaliser :

- 6 sessions de formation des formateurs et de sélectionner 152 formateurs sur l'ensemble du territoire national ;
- 52 publications qui ont touché 1 527 sociétaires de SFD, 152 Petites et Moyennes Entreprise (PME), 21 SFD ainsi que 15 Organisations Non-Gouvernementales (ONG) ;
- l'élaboration de modules complémentaires sur l'éducation des femmes entrepreneurs, gestion de la trésorerie ;
- la conception et élaboration de supports de communication ;
- la conception et élaboration de sketchs et d'un feuilleton radio/Tv en langues française et nationale ;
- la traduction des modules d'éducation financière en langue nationale.

En outre, l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) a lancé, en mai 2016, un Programme d'Éducation Financière (PEF) au profit des petites et moyennes entreprises (PME), pour faciliter leurs relations d'affaires avec les établissements bancaires. Le PEF vise à renforcer les capacités et les connaissances des PME dans les domaines de la gestion comptable, de la maîtrise des produits et des services bancaires et financiers, en vue d'optimiser la gestion financière de ces entreprises. Le PEF a bénéficié de l'appui de la Banque Africaine de

Développement (BAD), à travers le Fonds Africain de Développement (FAD). Ce programme a permis de dérouler les sessions de formations, de sensibilisation et de vulgarisation d'outils, de guides et de manuels destinés aux PME.

Au total, mille huit cent cinquante (1850) PME, TPE et acteurs du secteur informel ont été formés sur un objectif initial de 2000 PME cibles pour la première phase.

- **Mali**

Le Ministère du Développement Industriel et de la Promotion des Investissements, à travers le Centre de Promotion et d'Appui des Systèmes Financiers Décentralisés (CPA/SFD), a élaboré en 2018, un programme national d'éducation financière et un manuel d'éducation financière à l'intention des SFD. L'élaboration du programme et du manuel d'éducation financière ont été élaborés en concertation avec toutes les parties prenantes. Il s'agit de mettre à la disposition des SFD, les documents et outils nécessaires à la formation des formateurs en leur sein afin que ces derniers dispensent des modules de formation à leurs clients avant l'octroi du crédit.

- **Burkina**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière, le Gouvernement, à travers le Secrétariat Permanent pour la Promotion de la Microfinance, a entrepris, depuis 2017, des sessions annuelles de formation en éducation financière au profit des promoteurs d'activités génératrices de revenus, des PME et des élèves. L'accent est porté sur les femmes afin d'impacter significativement les familles.

Au 30 juin 2019, 2 893 personnes, dont 1 640 femmes, ont pu bénéficier des séances de sensibilisation en éducation financière.

Annexe 7 : Statut des stratégies nationales d'éducation financière dans le monde en 2015

Statuts des stratégies nationales	Nombre	Pays
Stratégie nationale révisée ou deuxième en cours de mise en œuvre	11	Australie, République Tchèque, Japon, Malaisie, Pays Bas; Nouvelle Zélande, Singapour, Slovaquie, Espagne, Royaume Uni, États-Unis
Première stratégie nationale d'éducation financière en cours de mise en œuvre	23	Arménie, Belgique, Brésil, Canada, Croatie, Danemark, Estonie, Ghana, Hong Kong, Chine, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Corée, Lettonie, Maroc, Nigeria, Portugal, Russie, Slovénie, Afrique du Sud, Suède, Turquie
Stratégie nationale d'éducation financière en cours d'élaboration	25	Argentine, Chili, République Populaire de Chine, Colombie, Costa Rica, El Salvador, France, Guatemala, Kenya, Kirghizistan, Liban, Malawi, Mexique, Pakistan, Paraguay, Pérou, Pologne, Arabie Saoudite, Serbie, Tanzanie, Thaïlande, Ouganda, Uruguay, Zambie
Stratégie nationale d'éducation financière en cours de planification	5	Autriche, Macédoine, Philippines, Roumanie, Ukraine, Zimbabwe

Source : *National strategy for financial education, OECD/INFE policy handbook, 2015*